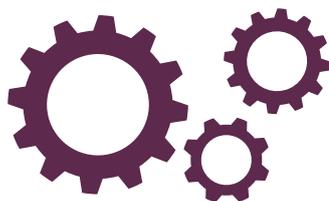


ANALYSE DES BESOINS TERRITORIAUX 2016



LE DISPOSITIF LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT
EN PAYS DE LA LOIRE :
ÉTAT DES LIEUX
2013-2015
ET PERSPECTIVES



DOCUMENT COMPLET



SOMMAIRE



1. PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHÉ	3
2. PRÉSENTATION DU DLA	4
3. ÉVOLUTIONS LÉGISLATIVES ET DU CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	5
4. LE STATUT JURIDIQUE DES STRUCTURES ACCOMPAGNÉES	8
5. LA MISE EN ŒUVRE DES ACCOMPAGNEMENTS DLA	9
1. Consolidation régionale	9
2. Données du DLAR	9
3. Données départementales	10
6. LOCALISATION DE L'ACTIVITÉ DLA	13
1. Consolidation régionale	13
- Zoom sur les EPCI	13
- Zoom sur l'activité dans les Quartiers prioritaires Politique de la Ville	14
- Zoom sur l'activité dans les Zones de Revitalisation Rurale	15
- Les enjeux repérés	16
2. Données départementales	17
7. L'EMPLOI DANS LES STRUCTURES ACCOMPAGNÉES	27
1. Consolidation régionale	27
- L'emploi en général	27
- La qualité de l'emploi	28
- Les emplois aidés	28
- Les enjeux repérés	29
2. Données du DLAR	30
3. Données départementales	31
8 - LES SECTEURS ACCOMPAGNÉS PAR LE DLA	41
1. Consolidation régionale	41
2. Données du DLAR	41
3. Données départementales	42
A. Zoom sur l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)	45
1. Consolidation régionale	45
- Les enjeux repérés	46
2. Données départementales	46
B. Zoom sur la culture	50
C. Zoom sur le secteur santé, médico-social, social	53
D. Zoom sur les sports	56
E. Zoom sur le tourisme social et les loisirs	58
9 - LES THÉMATIQUES D'ACCOMPAGNEMENT	60
- Les enjeux repérés	61
SYNTHÈSE DES ENJEUX TRANSVERSAUX REPÉRÉS POUR L'ÉSS EN PAYS DE LA LOIRE	62
CONSTATS ET ENJEUX SUR LE DISPOSITIF DLA	64
LISTES DE RÉFLEXION SUR L'ÉVOLUTION DU DISPOSITIF	65
NOTE MÉTHODOLOGIQUE	66



PARTIE 1

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHÉ

Contexte

La Chambre régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) porte le Dispositif Local d'Accompagnement au niveau régional depuis 2004, date de sa création en Pays de la Loire. Afin d'identifier les besoins d'accompagnement des structures cibles du dispositif, la CRESS a mené des diagnostics territoriaux en 2010 et 2013.

La mission 2014-2016 du DLA régional officialise la réalisation d'un diagnostic territorial dénommé « Analyse des Besoins Territoriaux » (ABT).

En 2014, la CRESS a été renouvelée pour 3 ans dans sa mission de DLA régional dans le cadre d'un portage en groupement associant le Mouvement Associatif, la FAL 53 - Ligue de l'Enseignement, le CEAS 72 et le CEAS 85. Cheffe de file de ce groupement, la CRESS a mené en 2016 l'Analyse des Besoins Territoriaux en partenariat étroit avec les partenaires pré-cités. Elle a également cherché à mobiliser tous les acteurs pouvant contribuer à une telle démarche.

Les objectifs de la démarche

L'AVISE, l'animateur national du DLA, a précisé les finalités de l'ABT :

Outil d'animation territoriale pour les DLA régionaux et départementaux

- permet de **faire connaître et valoriser** l'action du DLA auprès des acteurs du territoire et de potentiels nouveaux partenaires
- favorise **les articulations** entre les DLA et les autres acteurs de l'accompagnement, en positionnant l'intervention du DLA au regard des autres ressources et dispositifs existants et en participant à **la construction de la chaîne de l'accompagnement** sur le territoire.

Outil d'aide à la décision pour les pilotes et les DLA

- permet d'identifier **les besoins prioritaires d'accompagnement** (cibles, thématiques, territoires, besoins collectifs...), incluant les besoins émergents et cibles non couvertes.
- alimente les DLA régionaux et départementaux dans la construction de **leur feuille de route**.

En Pays de la Loire, des objectifs spécifiques complémentaires ont été intégrés à cette démarche :

- Apporter une lecture des territoires sur l'économie sociale et solidaire
- Renforcer la prise en compte des besoins locaux dans le pilotage, au travers d'une approche prospective

La méthodologie :

Le travail d'ABT a été piloté et principalement réalisé par le DLAR, au travers d'une méthode participative impliquant :

- Les opérateurs DLA Départementaux (alimentation des travaux en accord avec l'une de leur mission conventionnelle).
- Les acteurs de l'accompagnement et des politiques publiques liées à l'emploi et à l'ESS.
- Les pilotes (participation et suivi des travaux).
- Les prestataires du DLA (réponse à un questionnaire).

Une démarche d'animation a été mise en place tout au long de l'année 2016 afin de mobiliser les acteurs :

- 2 rencontres régionales (en mars et septembre) mobilisant 28 acteurs.
- 3 rencontres départementales (octobre-novembre) mobilisant 27 acteurs : 1 en Mayenne, 1 en Sarthe, 1 en Vendée.

- Des rencontres inter-opérateurs DLA afin d'orienter et alimenter la démarche.
- La sollicitation de prestataires DLAD au travers d'un questionnaire (47 répondants).
- La participation de réseaux associatifs à la rédaction du document final.

Le contenu de l'ABT :

- Une analyse quantitative et qualitative de l'activité du DLA 2013-2015 au niveau régional et local (les sources des données chiffrées vous sont présentées dans la note méthodologique en fin de document).
- Une analyse prospective sur les enjeux d'accompagnement et les enjeux du DLA.



PARTIE 2

PRÉSENTATION DU DLA

La finalité du DLA

Créé en 2002 par l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignations, le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) a été mis en place afin d'aider les structures employeuses d'utilité sociale (associations, coopératives, SIAE) à consolider ou développer leur activité et à pérenniser leurs emplois.

Dans notre région, les financeurs régionaux du DLA sont : l'Etat, la Caisse des Dépôts et Consignations et le Conseil Régional. La Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) est également associée au pilotage du DLA.

Il existe également des financeurs de niveau infrarégional qui soutiennent le dispositif.

Les opérateurs sur la période étudiée (2013-2015)

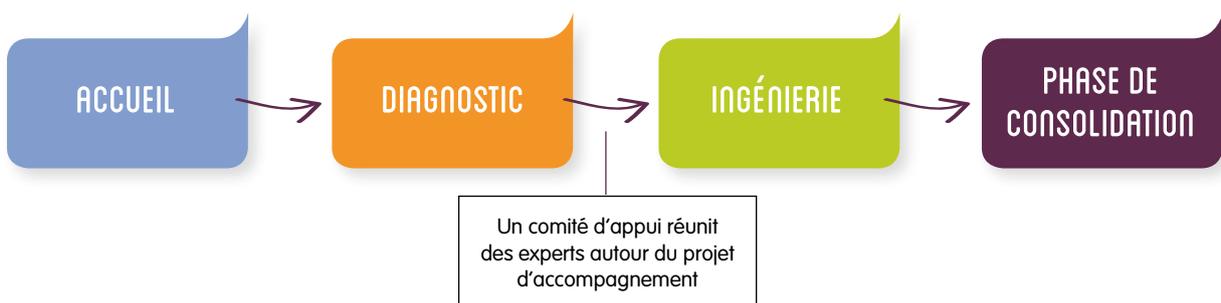
- Loire Atlantique et Maine et Loire : FONDES
- Mayenne : CEAS 53 (2011-2013) et FAL 53-Ligue de l'Enseignement (2014-2016)
- Sarthe : CEAS 72
- Vendée : CEAS 85
- Niveau Régional : CRESS (2011-2013) et groupement CRESS 2014-2016 (associant le Mouvement Associatif, la FAL 53 - Ligue de l'Enseignement, le CEAS 72 et le CEAS 85)

Les priorités régionales sur la période étudiée (2013-2015)

- Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) – dès 2004
- Structures ayant recours aux emplois tremplins et emplois d'avenir au regard de la pérennisation des postes
- Structures du secteur culturel
- Structures de Services à la Personne
- Entreprises Adaptées - à partir de 2015
- Structures agissant dans les Quartiers prioritaires Politique de la Ville (QPV) – à partir de 2014
- Structures agissant dans les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) – à partir de 2014

Le déroulé d'un accompagnement DLA

L'accompagnement DLA bénéficie d'une méthodologie commune sur l'ensemble des territoires :



Les missions principales des opérateurs sur la période étudiée (2013-2015) :

Les missions des opérateurs relèvent d'un cadre conventionnel commun sur l'ensemble des territoires :

- mission des opérateurs DLA départementaux (DLAD) : accompagnement de structures et animation.
- mission de l'opérateur DLA régional (DLAR) : missions d'animation et missions d'accompagnement de niveau régional (accompagnement de structures et de filières-secteurs) à partir de 2014.



PARTIE 3

EVOLUTIONS LÉGISLATIVES ET DU CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Une évolution du contexte législatif et réglementaire

La reconnaissance de l'Economie Sociale et Solidaire et la création d'un cadre institutionnel régional co-construit

La loi du 31 juillet 2014 (dite loi Hamon) définit le cadre législatif et organisationnel de l'Economie Sociale et Solidaire et envoie un signal fort de reconnaissance par les pouvoirs publics du potentiel économique et social de l'ESS. Cette loi prévoit que la Région élabore en concertation avec la CRESS ainsi qu'avec les organismes et entreprises de l'ESS une **Stratégie Régionale de l'ESS (SRESS)**.

Cette stratégie vise à :

1. Evaluer les actions déjà entreprises concernant l'ESS
2. Déterminer les défis et enjeux auxquels les acteurs de l'ESS sont confrontés
3. Définir les perspectives, les priorités et axes opérationnels pour les prochaines années

La loi du 31 juillet 2014 stipule également que le représentant de l'Etat dans la région et le Président du Conseil régional organisent, au moins tous les deux ans, une conférence régionale de l'économie sociale et solidaire afin de :

1. Débattre des orientations, des moyens et des résultats des politiques locales de développement de l'économie sociale et solidaire

2. Formuler des propositions pour le développement de politiques publiques territoriales en faveur de l'économie sociale et solidaire.

La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) du 7 Août 2015 dispose que la Région élabore un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEI). Celui-ci comporte un volet ESS.

Il est prévu que ces cadres institutionnels soient co-construits avec les acteurs de l'ESS. Ils constituent une opportunité pour ces acteurs de participer à la définition du cadre stratégique et opérationnel des politiques publiques régionales de l'Economie Sociale et Solidaire.

Une réforme territoriale fragilisant la place des associations

La Loi MAPTAM (Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) du 27 janvier 2014 et la Loi NOTRe (Nouvelle organisation des territoires de la République) du 7 août 2015 viennent re-balayer le paysage des acteurs de développement territorial au service des citoyens avec un objectif clairement affiché de baisse de dépenses publiques. Les mesures qui auront le plus d'impact sur le monde associatif sont :

- la disparition de la clause de compétence générale
- la montée en puissance des intercommunalités
- la création de Régions aux périmètres agrandis.

Face à la reconfiguration des communes et intercommunalités dont le seuil passe de 5000 à 15000 habitants, les associations changeront d'interlocuteurs en termes de dialogue civil et de négociation de subventions. Demain, elles seront en dialogue avec un nouvel échelon : les intercommunalités. Ce changement d'échelle traduit aussi un changement d'approche dans la relation aux associations. **Se posent dès maintenant des choix de soutien à la vie associative par le biais des conventions pluriannuelles d'objectifs ou par le passage en gestion publique des services aux habitants, voire d'avoir un recours à la logique de marché et d'appel d'offres pour des délégations de service public.** La question se pose pour les temps d'activités périscolaires, les lieux d'accueil petite enfance, les activités de loisirs... Les responsables associatifs pointent une méconnaissance des nouvelles dispositions de la Loi ESS et de la circulaire Valls du 29 septembre 2015 de la part des élu-es. Les services des collectivités territoriales tendent à inciter les élu-es à en rester aux logiques de DSP.



PARTIE 3

Dans ce contexte législatif novateur, les orientations politiques locales nécessitent d'autant plus une concertation avec tous les acteurs du territoire. Fragiliser la vie associative revient à fragiliser la cohésion sociale : en plus d'être des acteurs économiques, de services aux habitants, ils apportent une plus-value sociale permettant à tout habitant de s'investir dans un projet, d'être en lien avec d'autres dans des relations bénévoles, qui ne sont pas marchandes et où utilité sociale et intérêt général se mêlent.

Ces nouvelles lois peuvent permettre de relancer des coopérations locales si un projet commun est défini. Elles préoccupent les acteurs de l'ESS sur les dynamiques en milieu rural. Un intérêt tout particulier sera à porter pour ces territoires de vie.

La réforme des rythmes scolaires impacte tout le secteur de l'enfance-jeunesse, de l'éducation populaire mais aussi ceux du sport et de la culture

La mise en œuvre des Projets Educatifs de Territoire (PEDT) dans le cadre du Décret relatif aux rythmes scolaires (n° 2013-77 du 24 janvier 2013) a profondément modifié le paysage des activités éducatives périscolaires et post scolaires. Il s'agit d'une réforme majeure du système éducatif qui permet de mettre en œuvre une organisation de la semaine plus propice aux apprentissages et à la maîtrise des savoirs fondamentaux. Elle vise également à faciliter l'accès de tous les enfants aux activités sportives, culturelles ou artistiques.

Ce secteur est majoritairement animé par les associations de jeunesse et d'éducation populaire. Les différentes circulaires qui ont accompagné le décret ont modifié les taux d'encadrement et les diplômes nécessaires dans le cadre d'un accueil déclaré comme ACM (Accueil Collectif de Mineurs). Dans de nombreux cas, on a vu émerger soit des emplois à temps très partiels et vecteur de précarité, **soit des compléments de poste d'animation ou de personnels communaux dans des cadres horaires très morcelés**. Cela fragilise d'autant plus tout ce secteur d'activités. Parallèlement, sont apparus deux CQP (Certificat de Qualification Professionnel) visant à offrir une entrée dans la filière de formation des métiers de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (le CQP animateur périscolaire et le CQP animateur de loisirs sportifs). Cette nouvelle donne de l'emploi et de la formation nécessite une attention accrue portée aux petites associations et un travail d'accompagnement renforcé (voir à ce titre le diagnostic du secteur des activités périscolaires réalisé dans le cadre du DLA régional).

Un cadre institutionnel sécurisant une relation partenariale associations/pouvoirs publics

L'association comme partenaire des pouvoirs publics, force d'initiative et d'innovation sociale

En Pays de la Loire, les associations - via le Mouvement associatif - sont signataires du Protocole régional d'engagements réciproques, conclu avec l'Etat en 2015, lui-même déclinaison de la Charte des Engagements Réciproques signée par l'Etat, l'ARF, l'ADF, l'AMF et le Mouvement Associatif. Ce document reconnaît la place essentielle des associations sur le territoire et promeut le soutien à la vie associative, le bénévolat, les conventions d'objectifs et de financement pluriannuels, ainsi que l'observation sociale.

La Circulaire du Premier ministre n° 5811-SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations soutient que « la vitalité du secteur associatif n'est plus à démontrer ; les associations occupent dans de nombreux domaines une place privilégiée. »

http://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/Circulaire_n_5811-SG_du_29_septembre_2015.pdf

La subvention, un mode de financement aussi sécurisé que la commande publique

Dans le même sens, la circulaire du Premier ministre n° 5811-SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations entend conforter le rôle des associations dans la construction de réponses originales et pertinentes aux enjeux actuels. Elle indique notamment que « la subvention est dorénavant un mode de financement des associations aussi sécurisé juridiquement que la commande publique. »



PARTIE 3

Des acteurs associatifs compétitifs économiquement et socialement

Dans le secteur de la Petite enfance, l'étude CNAF sur les gestionnaires de crèche de juin 2016 souligne la performance des acteurs de l'ESS : « *D'ores et déjà reconnu pour ses valeurs, son engagement pour l'éducation de tous les enfants et pour le développement social des territoires, le secteur associatif démontre aussi qu'il est le partenaire le plus compétitif économiquement et socialement pour les élus et décideurs publics. Au-delà de l'associatif, c'est l'ensemble des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire de la petite enfance qui est ainsi valorisé.* »

Des enjeux stratégiques et structurels impactant les acteurs de territoire

Une territorialisation alliant régionalisation et spécificités locales

L'efficacité des politiques publiques nécessite une déclinaison dans les territoires. Les acteurs associatifs sont des vecteurs importants ; ils doivent être maintenus sur les territoires et associés à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de ces politiques. Cela amène les associations à renforcer leur représentation politique et stratégique au sein d'instances locales selon les dynamiques territoriales existantes ou à créer.

La question de l'équité territoriale et de la proximité est un réel sujet avec un **risque fort de fracture entre les territoires riches, concentrant ressources et infrastructures, et des territoires qui peuvent se sentir plus isolés**. « Le tissu associatif, dense, présent à chaque échelon, est un atout pour réussir un développement local harmonieux, au plus proche des citoyens » (Le Mouvement Associatif). Les réseaux associatifs, selon leur projet politique et leur organisation, auront à s'adapter face à ce nouveau contexte, à accompagner leurs associations adhérentes tout en respectant et préservant les spécificités territoriales.

Des réalités contraintes entraînant des relations de prestataires

Alors que la circulaire du Premier ministre n° 5811-SG du 29 septembre 2015 indique que « la subvention est dorénavant un mode de financement des associations aussi sécurisé juridiquement que la commande publique », nous assistons paradoxalement au **développement des appels d'offres et des appels à projets**.

Si ces choix s'inscrivent dans un contexte de restrictions budgétaires intense, ils renforcent la mise en concurrence des acteurs qui ne peut pas être supportée par des « petites » ou même « moyennes » associations. Répondre à de multiples cahiers des charges comporte un coût matériel et humain important. Cela fragilise aussi leurs capacités d'innovations et d'initiatives. Les acteurs de l'ESS se trouvent davantage positionnés comme des prestataires devant répondre à une commande publique. La logique de marché enferme la relation associations / décideurs publics dans une logique de clientèle bloquant les évolutions possibles des services à la population dans le cadre rigide du marché. La Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) permet au contraire de mieux répondre à l'évolution des besoins des habitant-es en permettant tout au long de la vie de la convention, de réajuster les offres et de faire évoluer les prises en charge. Du côté des élu-es, contrairement à la DSP qui fige l'offre, la CPO permet de mieux piloter le projet politique de la collectivité en autorisant des réorientations négociées avec l'association actrice.

Une stratégie associative à renforcer

Au vu de ce contexte, les associations auront à travailler leur projet associatif et stratégique face à un environnement incertain, mouvant. Cela peut se traduire par une organisation associative à un niveau plus important que dans le passé (communauté d'agglomération, départementalisation, régionalisation), dans le respect de l'histoire et des identités territoriales, par le développement d'alliances répondant aux besoins du territoire, de développement social local, de recherche d'une efficacité, par la nécessité d'organiser sa représentation territoriale et par une évolution du modèle socio-économique associatif. Les expériences déjà tentées montrent un besoin d'accompagnement pour faire passer le projet associatif d'une dimension à une autre sans perdre la vitalité militante au plan local. La gestion prend alors une place plus importante qui nécessite de mieux armer les dirigeants associatifs.

 PARTIE 4

LE STATUT JURIDIQUE DES STRUCTURES ACCOMPAGNÉES



Le DLA est un dispositif mobilisé avant tout au bénéfice des structures associatives, en lien avec les orientations nationales privilégiant les petites et moyennes associations employeuses (PMAE). Toutefois, on constate l'évolution à la hausse des bénéficiaires du DLA sous statuts commerciaux découlant des priorités régionales (SIAE et Entreprises Adaptées notamment). Des coopératives d'utilité sociale ainsi qu'une mutuelle ont également bénéficié du DLA.

L'ouverture du dispositif aux structures commerciales de l'ESS bénéficiant de l'agrément ESUS, prévue par la loi ESS du 31 juillet 2014, devrait renforcer la place de ces acteurs dans le DLA.

PARTIE 5

LA MISE EN ŒUVRE DES ACCOMPAGNEMENTS DLA

1. Consolidation régionale

RÉGION	Nombre de structures accueillies*	Nombre de structures bénéficiaires d'un diagnostic partagé	Nombre d'ingénieries	Nombre de structures bénéficiaires d'ingénieries**	Nombre de structures bénéficiaires d'un suivi post-ingénierie
2013	86	164	180	200	157
2014	118	176	149	158	162
2015	86	185	164	191	162
Cumul 2013-2015	348	525	493	549	481

* sont comptabilisées uniquement les structures n'ayant jamais bénéficié du DLA.

** certaines structures ayant bénéficié d'un diagnostic en 2013 n'ont pas été enregistrées, ce qui explique que le nombre de structures ayant bénéficié d'un diagnostic est inférieur au nombre de structures ayant bénéficié d'une ingénierie.

Clés de lectures :

- Une structure qui bénéficie d'un diagnostic ne bénéficie pas automatiquement d'une ingénierie (des abandons, reports ou réorientations peuvent avoir lieu à l'issue du diagnostic)
- Une structure qui bénéficie d'une ingénierie bénéficie obligatoirement d'un diagnostic. Dans le cas d'accompagnements collectifs, un diagnostic est réalisé auprès de chaque structure.
- En Pays de la Loire, la réalisation d'un suivi post-ingénierie est systématique pour l'ensemble des structures ayant bénéficié d'une ingénierie.

- Sur 13 549 structures employeuses, 1 811 ont été bénéficiaires d'une ingénierie entre 2004 et 2015, soit un taux de pénétration théorique de 13,4%*
- En moyenne depuis 2004, sur l'ensemble des Pays de la Loire, une structure bénéficie 1,89 fois du dispositif.
- En Pays de la Loire entre 2013 et 2015, 80% des bénéficiaires d'ingénierie sont des nouvelles structures.

* Ne disposant pas de données affinées pour la Loire-Atlantique et le Maine-et-Loire, il ne nous est pas possible de calculer le taux de pénétration réel à l'échelle régionale. Les taux de pénétration réels ou théoriques par département figurent ci-après.

2. Données du DLAR

DLAR	Nombre de structures accueillies	Nombre de structures bénéficiaires d'un diagnostic partagé*	Nombre d'ingénieries	Nombre de structures bénéficiaires d'ingénieries
2014	6	4	3	3
2015	9	5	3	11
Cumul 2014-2015	12	9	6	14

NB : l'activité d'accompagnement de structures par le DLA régional ne lui a été confiée qu'en 2014, au travers de la nouvelle convention 2014-2016.

* En 2014, des diagnostics ont été réalisés par les opérateurs DLAD dans le cadre d'un accompagnement collectif régional. Ils n'ont pas été comptabilisés dans l'activité de diagnostic du DLAR mais apparaissent dans l'activité des DLAD.

Clés de lectures :

- Les têtes de réseaux régionales et les accompagnements collectifs régionaux (concernant au moins 3 départements de la région) sont davantage des priorités d'accompagnement pour le DLAR sur la période 2014-2016 que les associations d'envergure régionale.
- Entre 2014 et 2015, la totalité des accompagnements menés par le DLAR a bénéficié à des réseaux associatifs, dans le cadre d'accompagnement individuels ou collectifs.

 PARTIE 5

3. Données départementales

 44

	Nombre de structures accueillies	Nombre de structures bénéficiaires d'un diagnostic partagé	Nombre d'ingénieries	Nombre de structures bénéficiaires d'ingénieries	Nombre de structures bénéficiaires d'un suivi post-ingénierie
2013	27	55	56	58	52
2014	46	56	52	53	55
2015	36	58	55	55	53
Cumul 2013-2015	109	169	163	166	160

Loire-Atlantique

La Loire-Atlantique est le département du territoire régional ayant la plus forte concentration d'associations employeuses.

Malgré une demande qui reste forte, de la part d'associations prioritaires au DLA pour les pilotes, comme les structures de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE), un travail important d'animation du territoire (quartiers prioritaires politiques de la ville et zones rurales notamment) en partenariat avec les collectivités permet d'amener vers le dispositif de nouvelles structures.

- Sur 5086 structures employeuses, 514 ont été bénéficiaires d'une ingénierie entre 2004 et 2015, soit un taux de pénétration théorique de 10%*.
- En moyenne depuis 2004, une structure passe 1,62 fois dans le dispositif DLA.
- Entre 2013 et 2015, 97% des bénéficiaires d'ingénierie sont des nouvelles structures.

 49

	Nombre de structures accueillies	Nombre de structures bénéficiaires d'un diagnostic partagé	Nombre d'ingénieries	Nombre de structures bénéficiaires d'ingénieries	Nombre de structures bénéficiaires d'un suivi post-ingénierie
2013	18	45	47	47	40
2014	17	49	40	46	47
2015	34	46	45	45	46
Cumul 2013-2015	69	140	132	138	133

Maine-et-Loire

Malgré une demande qui reste forte des associations prioritaires au DLA pour les pilotes comme les structures de l'IAE, un travail spécifique d'animation du territoire en partenariat avec les collectivités, dont le conseil départemental de Maine-et-Loire, a été mené afin d'amener vers le dispositif de nouvelles structures.

- Sur 3197 structures employeuses, 410 ont été bénéficiaires d'une ingénierie entre 2004 et 2015, soit un taux de pénétration théorique de 13%*.
- En moyenne depuis 2004, une structure passe 1,75 fois dans le dispositif DLA.
- Entre 2013 et 2015, 73% des bénéficiaires d'ingénierie sont des nouvelles structures.

*nous ne disposons pas de données affinées pour la Loire-Atlantique et le Maine-et-Loire, il ne nous est donc pas possible de calculer le taux de pénétration réel de ces départements.

53	Nombre de structures accueillies	Nombre de structures bénéficiaires d'un diagnostic partagé	Nombre d'ingénieries	Nombre de structures bénéficiaires d'ingénieries	Nombre de structures bénéficiaires d'un suivi post-ingénierie
2013	8	12	19	22	10
2014	10	11	9	10	11
2015	14	13	16	15	18
Cumul 2013-2015	32	36	44	47	39

Mayenne

La Ligue de l'enseignement (FAL 53) est devenue opérateur DLA au 1^{er} janvier 2014, en continuité du Centre d'Etude et d'Action Sociale (CÉAS) de la Mayenne.

Un travail de reconnaissance et de communication auprès des partenaires locaux et des structures a été mené. Il s'est traduit par un nombre de structures accueillies croissant. Pour autant, l'ensemble des structures touchées par les différents outils de communication (participation à un temps d'information sur le DLA, phoning auprès des structures prioritaires..) ne sont pas comptabilisées ici. Si toutes n'ont pu être accompagnées dans le cadre du DLA, elles ont été réorientées vers les Centres de Ressources et d'Information pour les Bénévoles (CRIB) du territoire, le CÉAS de la Mayenne notamment. Des sollicitations

pour des accompagnements à la création d'un premier emploi ou pour la consolidation / pérennisation d'emplois à un temps de travail inférieur à 0,5 ETP sont réguliers.

- Sur 533 structures éligibles au DLA, 220 ont été bénéficiaires d'une ingénierie entre 2004 et 2015, soit un taux de pénétration réel de 41% (taux théorique de 20%).
- En moyenne depuis 2004, une structure passe 2,02 fois dans le dispositif DLA.
- Entre 2013 et 2015, 69% des bénéficiaires d'ingénierie sont des nouvelles structures.

72	Nombre de structures accueillies	Nombre de structures bénéficiaires d'un diagnostic partagé	Nombre d'ingénieries	Nombre de structures bénéficiaires d'ingénieries	Nombre de structures bénéficiaires d'un suivi post-ingénierie
2013	14	12	27	29	39
2014	32	28	25	27	29
2015	34	34	26	37	27
Cumul 2013-2015	80	74	78	93	95

Sarthe

Sur la période, on constate un repli sur soi des structures qui ne font pas forcément appel au DLA et une évolution des dispositifs de soutien aux acteurs de l'ESS avec lesquels le DLA avait développé des articulations (disparition de la mesure 423, fin de la mesure Emplois tremplins, ...).

Dès lors, le CEAS 72 a engagé une démarche proactive du « Aller vers ». Il en résulte que 70% des structures accueillies sur la période ont eu connaissance du dispositif DLA via une de communication initiée par le CEAS 72 (prospection/phoning, animation territoriale et/ou partenariale). Néanmoins, on note une capacité d'intervention stable en termes de nombre d'ingénieries sur la période, mais la durée d'accompagnement a été renforcée suite à la signature de partenariats, notamment avec le Conseil départemental de la Sarthe et Créavenir. L'accroissement du nombre de bénéficiaires en 2015 s'explique

par les accompagnements collectifs engagés sur la thématique de la coopération entre acteurs de l'IAE.

De nombreuses démarches d'intervention du DLA ont eu vocation à inscrire l'accompagnement dans le temps en mobilisant des offres d'appui et/ou de financement complémentaire.

- Sur 1091 structures éligibles au DLA, 328 ont été bénéficiaires d'une ingénierie entre 2004 et 2015, soit un taux de pénétration réel de 30% (taux théorique de 19%).
- En moyenne depuis 2004, une structure passe 1,89 fois dans le dispositif DLA.
- Entre 2013 et 2015, 80% des bénéficiaires d'ingénierie sont des nouvelles structures.


PARTIE 5

85

	Nombre de structures accueillies	Nombre de structures bénéficiaires d'un diagnostic partagé	Nombre d'ingénieries	Nombre de structures bénéficiaires d'ingénieries	Nombre de structures bénéficiaires d'un suivi post-ingénierie
2013	19	40	31	44	16
2014	13	31	20	22	20
2015	24	28	18	31	18
Cumul 2013-2015	56	99	69	97	54

Vendée

Les actions d'information mises en place depuis plusieurs années ont permis de mieux faire connaître le dispositif sur le département.

Les contacts individuels avec les structures bénéficiaires d'emplois tremplins ont été prioritaires.

Certains contacts ne sont pas comptabilisés en accueil.

Le nombre d'accompagnements collectifs se développe, en réponse à des mouvements de regroupements et/ou de réflexion autour d'enjeux partagés par les structures.

Parfois, l'accompagnement collectif a été doublé d'un accompagnement individuel (notamment en 2015 pour les EHPAD), afin de mieux répondre aux demandes.

Nous constatons que les structures accompagnées ont tendance à demander de nouveaux accompagnements plus ou moins régulièrement – pas de règles pour accepter ou non ces nouvelles demandes.

- Sur 1592 structures éligibles au DLA, 339 ont été bénéficiaires d'une ingénierie entre 2004 et 2015, soit un taux de pénétration réel de 21% (taux théorique de 14%).
- En moyenne depuis 2004, une structure passe 2,39 fois dans le dispositif DLA.
- Entre 2013 et 2015, 59% des bénéficiaires d'ingénierie sont des nouvelles structures.

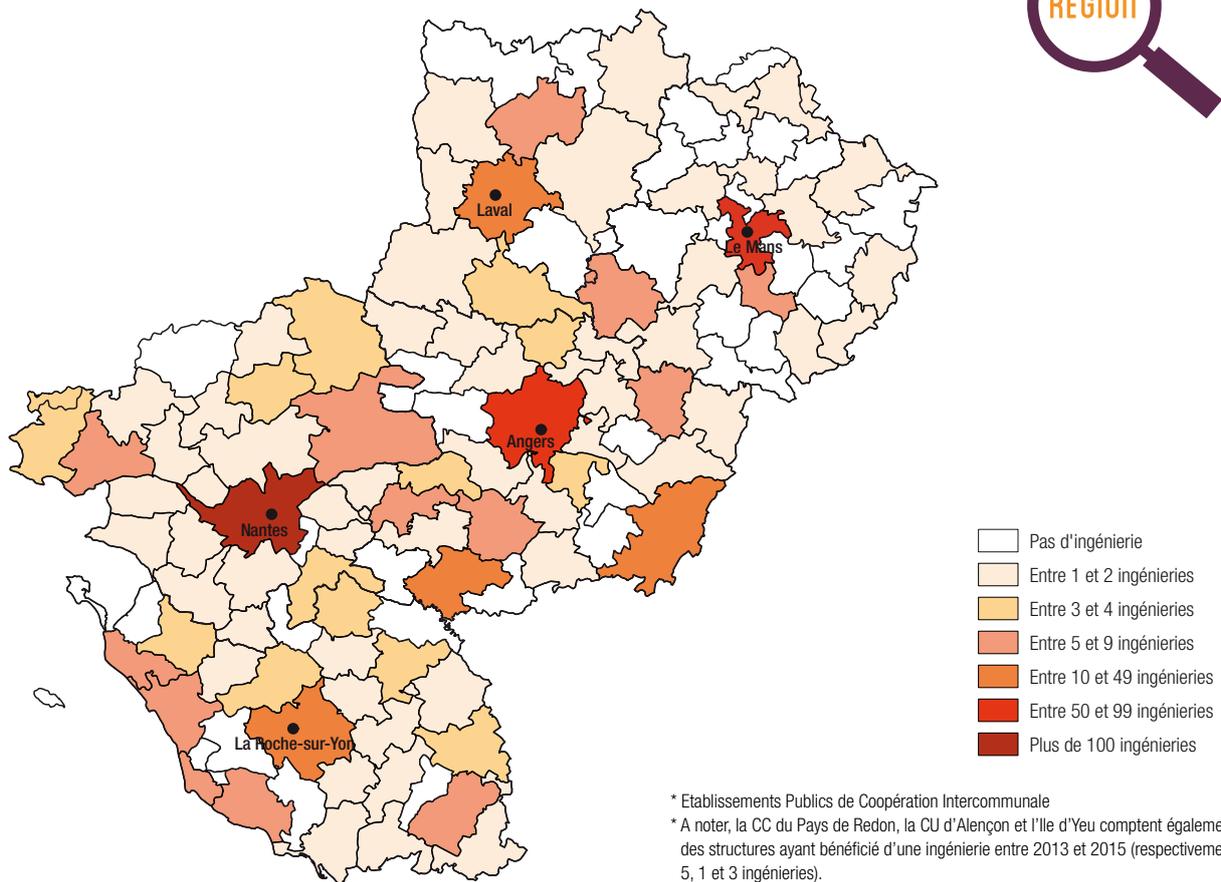


PARTIE 6

LOCALISATION DE L'ACTIVITÉ DLA

1. Consolidation régionale

Zoom sur l'activité dans les EPCI *



Les territoires ont connu de nombreux bouleversements concernant leurs limites administratives, notamment fin 2015 en Maine-et-Loire. Plusieurs communes ont fusionné, certaines communautés de communes ont disparu ou ont été créées. Au 1^{er} janvier 2017, une nouvelle carte communale et intercommunale verra le jour suite aux modifications induites par la loi NOTRe. La carte présentée reprend les limites administratives en vigueur au début de l'année 2015.

La réorganisation territoriale implique des changements de périmètre de décisions, de compétences et d'interlocuteurs. Ce contexte renforce la concurrence entre structures qui sont amenées à agir sur un territoire élargi mais également les démarches de rapprochement et de mutualisation.

Malgré une volonté de favoriser le déploiement de l'activité DLA sur l'ensemble des territoires, celle-ci est particulièrement corrélée aux zones urbaines, notamment car :

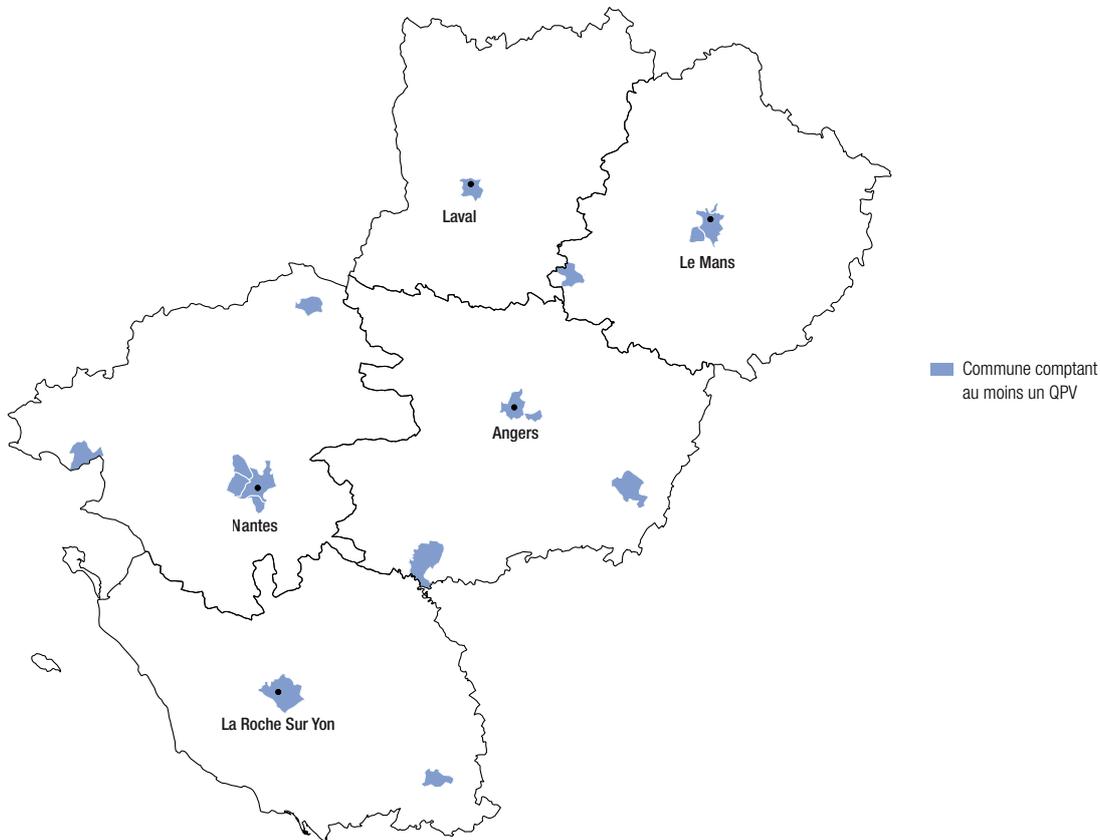
- la densité associative y est plus forte
- les partenaires prescripteurs y sont concentrés
- les opérateurs DLA y sont mieux identifiés.

A titre d'exemple, près de 55% des ingénieries 2013-2015 ont bénéficié à des structures dont le siège est implanté dans la ville-préfecture du département.

• 73% des EPCI* de la région comptent au moins une structure bénéficiaire d'une ingénierie entre 2013 et 2015.

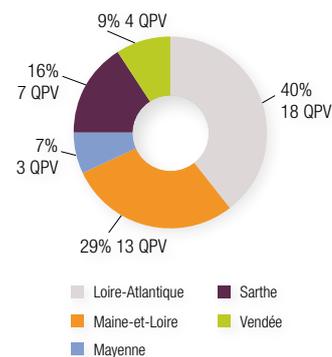
PARTIE 6

Zoom sur l'activité dans les QPV*



* Quartiers prioritaires Politique de la Ville

Nombre et répartition des QPV en Région (45 QPV en Pays de la Loire) :



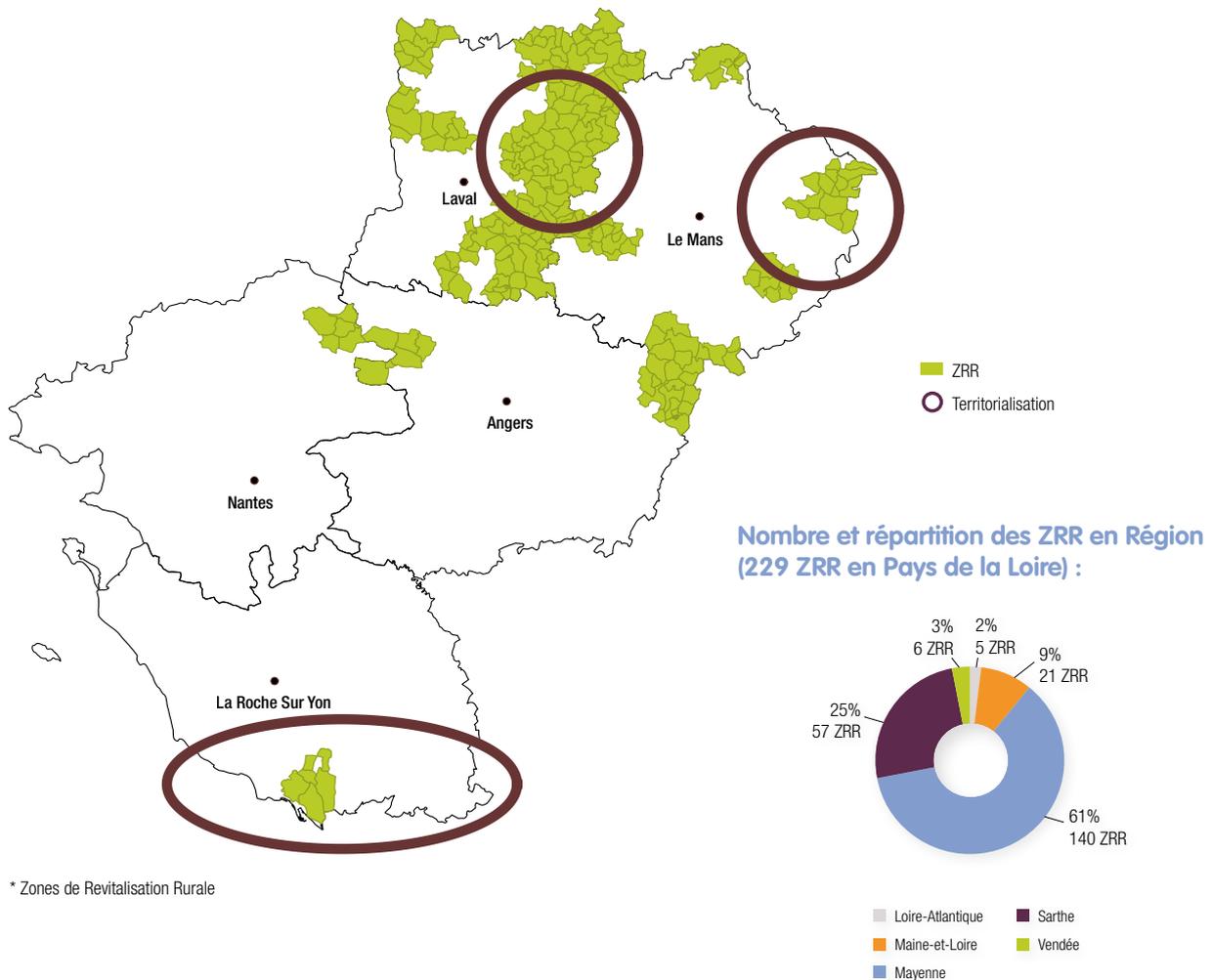
Dans les structures ayant bénéficié d'une ingénierie et étant situées ou ayant leur action en QPV :

	Nombre d'emplois	dont emplois aidés
Loire-Atlantique	343	4
Maine-et-Loire	96	5
Mayenne	55	4
Sarthe	281	11
Vendée	4	0
Total	779	24

Depuis 2014, les structures implantées ou agissant dans les Quartiers prioritaires Politique de la Ville sont une priorité régionale. En 2015, près d'1/4 des ingénieries ont bénéficié à des structures situées ou ayant leur action en QPV.

PARTIE 6

Zoom sur l'activité dans les ZRR *



* Zones de Revitalisation Rurale

Dans les structures ayant bénéficié d'une ingénierie et étant situées ou ayant leur action en ZRR :

Département	Nombre d'emplois	dont emplois aidés
Loire-Atlantique	43	0
Maine-et-Loire	1	1
Mayenne	118	1
Sarthe	-	-
Vendée	-	-
Total	162	2

Les structures implantées ou agissant dans les Zones de Revitalisation Rurale sont une priorité régionale depuis 2014. Les départements sont inégalement concernés : plus de la moitié du territoire mayennais est classée ZRR, contre à peine 2% des communes de Loire Atlantique et Vendée. Face aux nombreux défis des territoires ruraux, des travaux sont menés en collaboration par la Région, la Chambre de Commerce

Les actions de Territorialisation du DLA :

La pénétration du DLA en zone rurale nécessite un fort investissement en termes d'animation afin de faire connaître le DLA auprès des associations, dans un contexte de moindre présence des prescripteurs. Toutefois, certaines actions de « territorialisation » du DLA (entourées en rouge sur la carte), conventionnées avec la Région en lien avec des démarches « AGIR POUR » et « AGIR AVEC » ont favorisé le renforcement du DLA sur des territoires ruraux, souvent classés ZRR.

et d'Industrie (CCI), la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) et la Chambre Régionale d'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) autour de :

- L'économie de proximité qui permet d'alimenter la connaissance des besoins des populations, notamment en milieu rural
- La Silver Économie, avec aussi le Gérontopôle, qui permet d'identifier les besoins liés au vieillissement de la population.



LOCALISATION DE L'ACTIVITÉ DLA



Les enjeux repérés :

- Faire que les associations conservent leurs missions dans le contexte de réorganisation territoriale.
- Accompagner les démarches de rapprochement, de mutualisation et de maintien des missions de certaines structures dans le contexte de réorganisation territoriale issue de la Loi NOTRe.
- Faire connaître et reconnaître les compétences des structures et acteurs sur le territoire.
- Communiquer sur le dispositif au mieux.
- Couvrir l'ensemble du territoire malgré des temps de déplacement et d'animation plus importants sur les territoires les plus éloignés et malgré la proximité des pôles urbains qui concentrent les structures.
- Poursuivre le travail de ciblage et d'ancrage du DLA sur les territoires prioritaires.
- Poursuivre les travaux de territorialisation du DLA.
- Renforcer le travail d'animation locale sur les territoires non couverts par le DLA.
- Toucher les structures qui n'adhèrent pas à un réseau.
- Sensibiliser les élus (notamment en charge des politiques de la ville) au poids de l'ESS sur les territoires afin d'identifier le DLA comme outil de développement de l'activité, de l'emploi et donc favoriser les prescriptions.
- Maintenir et renforcer les liens avec les collectivités et Préfectures.
- Renforcer la chaîne de l'accompagnement au niveau local.

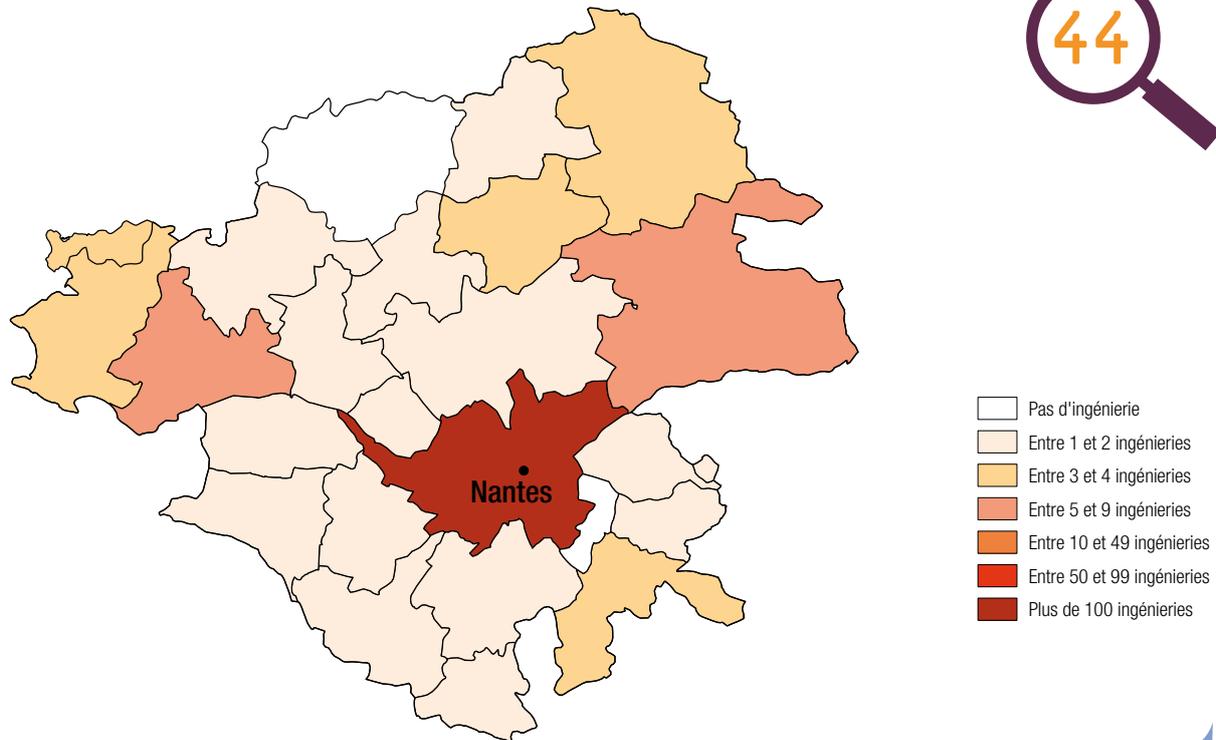


PARTIE 6

LOCALISATION DE L'ACTIVITÉ DLA

2. Données départementales

Zoom sur les EPCI



* A noter, la CC du Pays de Redon, en blanc sur la carte, compte également 5 structures ayant bénéficié d'une ingénierie entre 2013 et 2015 (siège en Ile-et-Vilaine).

- 96% des EPCI de Loire-Atlantique comptent au moins une structure bénéficiaire d'une ingénierie entre 2013 et 2015.
- Seule la CC Sèvre, Maine et Goulaine n'a pas été impactée.

Au regard de la répartition de la population dans le département (46% dans l'agglomération nantaise), on constate une sur-représentation des établissements associatifs employeurs sur le territoire de Nantes Métropole. Ce constat peut être lié au fait que l'agglomération nantaise accueille des associations locales mais également des sièges départementaux (effet de centralisation de l'agglomération ; au caractère urbain de l'implantation qui permet la création d'associations portant des projets spécifiques générés par une densité de population que l'on ne retrouve pas dans les villes de taille intermédiaire ou en milieu rural ; et, à la proximité des centres de décision, notamment publics, facilitant un certain nombre de démarches pour les établissements associatifs employeurs.

Les territoires de la zone littorale nord (CARENE et CAP Atlantique) ainsi que le Pays du vignoble nantais qui apparaissent comme parmi les zones les plus densément peuplées du département regroupent une part d'établissements associatifs sur leur territoire moins importante que le poids démographique à l'échelle du département.

A l'inverse, les territoires ruraux du Pays de Châteaubriant, du Pays d'Ancenis et du Pays de Grandlieu, Machecoul et Logne présentent une densité d'établissements associatifs employeurs supérieure à leur poids dans la démographie départementale. Il est à noter que les accompagnements DLA reflètent cet élément, par exemple en Pays d'Ancenis qui représente 5,5 % du total des ingénieries sur la période 2013/2015.


PARTIE 6

Zoom sur l'activité dans les QPV

44	Siège de la structure	Nombre de structures bénéficiaires d'ingénieries en 2015 et étant situées ou ayant leur action dans un QPV	Nombre d'emplois	Dont emplois aidés
	Nantes	12	386	2
	St-Herblain	1	16	3
	Total	13*	402	5

* seulement 5 de ces structures ont leur siège dans un QPV.

- En 2015, 24% des structures ayant bénéficié d'une ingénierie sont situées ou ont leur action dans un QPV. Cela représente une partie très significative des accompagnements liés à l'animation du dispositif. En effet, une action spécifique a également été menée avec la Ville de Nantes et la Préfecture concernant les QPV.
- Nous pouvons notamment citer l'implication du DLA dans l'action Plan Cité Foot pour amener les clubs sportifs dont les clubs de football, implantée dans les QPV vers l'appui-conseils.

Zoom sur l'activité dans les ZRR

44	Siège de la structure	Nombre de structures bénéficiaires d'ingénieries en 2015 et étant situées ou ayant leur action dans une ZRR	Nombre d'emplois	Dont emplois aidés
	Juigné des Moutiers	1	1	0
	Nantes	1	42	0
	Total	2*	43	0

* seulement 1 de ces structures a son siège dans une ZRR (à Juigné des Moutiers).

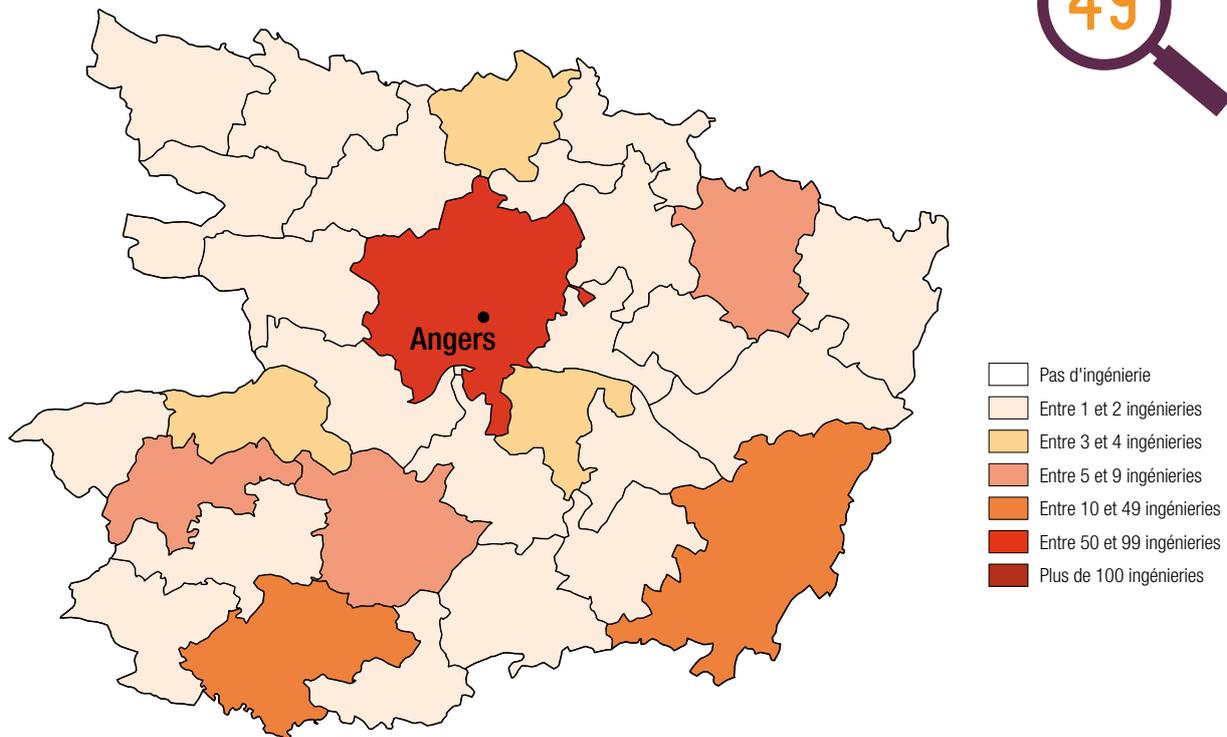
- Le territoire en ZRR est très faible en Loire-Atlantique, avec des zones rurales, notamment au sud du département, qui ne sont pas classées en ZRR.
- Néanmoins, en 2015, 4% des structures ayant bénéficié d'une ingénierie sont situées ou agissent en ZRR grâce à des actions à destination notamment des filières en circuits courts et du secteur agricole.



PARTIE 6

LOCALISATION DE L'ACTIVITÉ DLA

Zoom sur les EPCI



- 77% des EPCI de Maine-et-Loire comptent au moins une structure bénéficiaire d'une ingénierie entre 2013 et 2015.
- 7 CC n'ont pas été impactées.

A l'instar de Nantes Métropole, on constate une sur-représentation des établissements associatifs employeurs sur le territoire d'Angers Loire Métropole (40% de la population départementale habite dans l'agglomération).

En diminution, comparé à la période 2004-2009 avec 52% des structures accompagnées, 46 % des accompagnements DLA ont été réalisés dans l'agglomération angevine entre 2013 et 2015. Des actions marquées (animation, communication, implication des élus locaux) spécifiquement à destination des territoires ruraux sont à noter.

Cette sur-représentation caractérise également le Pays des Mauges qui, malgré un poids démographique de moins de 16%, accueille 18% des établissements associatifs employeurs

du département montrant un dynamisme associatif qu'on ne retrouve sur aucun autre territoire de Maine-et-Loire (hors Angers Loire Métropole).

A contrario, les territoires du nord et de l'est du Maine-et-Loire (Pays Haut-Anjou Segréen, Pays des Vallées d'Anjou, Pays Saumurois) regroupent une part d'établissements associatifs sur leurs territoires moins importante que le poids démographique à l'échelle du département. C'est également le cas de la Communauté d'Agglomération de Cholet qui en dépit de son caractère urbain et de sa localisation au cœur des Mauges voit la part de ses établissements associatifs employeurs être inférieure à son poids démographique (soit respectivement 9,3% et 10,5%).

 PARTIE 6

Zoom sur l'activité dans les QPV

 49

Siège de la structure	Nombre de structures bénéficiaires d'ingénieries en 2015 et étant situées ou ayant leur action dans un QPV	Nombre d'emplois	Dont emplois aidés
Angers	5	34	2
Cholet	2	62	0
Trélazé	1	50	4
Total	8*	146	6

* seulement 4 de ces structures ont leur siège dans un QPV.

- En 2015, 9% des structures ayant bénéficié d'une ingénierie sont situées ou ont leur action dans un QPV. Cela représente une partie significative des accompagnements liés à l'animation du dispositif. En effet, une action spécifique a été menée avec la Ville d'Angers et la Préfecture concernant les QPV.

Zoom sur l'activité dans les ZRR

 49

Siège de la structure	Nombre de structures bénéficiaires d'ingénieries en 2015 et étant situées ou ayant leur action dans une ZRR	Nombre d'emplois	Dont emplois aidés
Angers	1	1	1
Total	1*	1	1

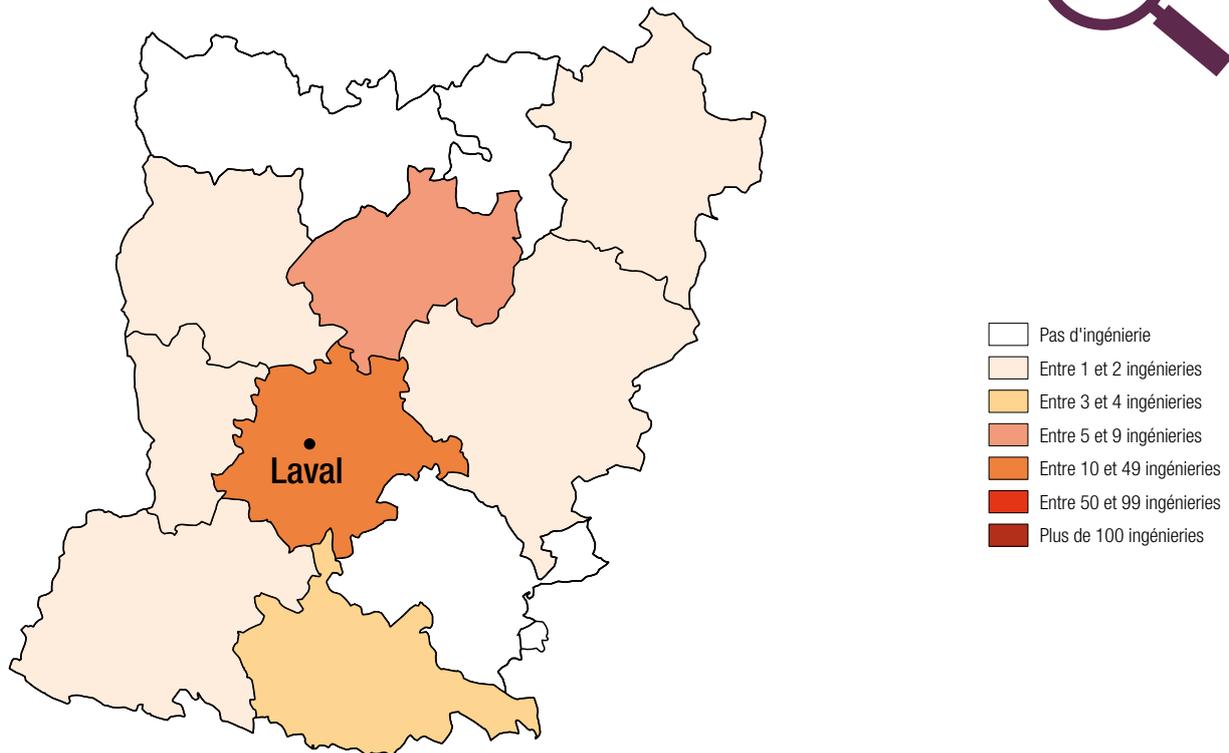
* cette structure n'a pas son siège dans une ZRR.

- Le territoire en ZRR est très faible en Maine-et-Loire ; seules 6% des communes sont concernées. 2% des structures ayant bénéficié d'une ingénierie sont situées ou agissent en ZRR en 2015.
- Néanmoins, en 2015, parmi les structures ayant bénéficié d'un diagnostic de pré-accompagnement, presque la moitié (47%) est sur un territoire rural.

 PARTIE 6

LOCALISATION DE L'ACTIVITÉ DLA

Zoom sur les EPCI



60 % des structures bénéficiaires d'ingénieries sont situées sur la CA Laval Agglomération, puis 20 % sur la CC du Pays de Mayenne. L'accompagnement de structures issues de territoires plus ruraux est moins important.

- 73% des EPCI de Mayenne comptent au moins une structure bénéficiaire d'une ingénierie entre 2013 et 2015.
- 3 CC n'ont pas été impactées.

PARTIE 6

Zoom sur l'activité dans les QPV

 53	Siège de la structure	Nombre de structures bénéficiaires d'ingénieries en 2015 et étant situées ou ayant leur action dans un QPV	Nombre d'emplois	Dont emplois aidés
	Laval	6	45	6
	St Berthevin	2	52	4
	Total	8*	97	10

* seulement 2 de ces structures ont leur siège dans un QPV.

- En 2015, 53 % des structures ayant bénéficié d'une ingénierie sont situées ou ont leur action dans un QPV.
- Le département compte trois quartiers classés prioritaires (QPV), regroupés à Laval. Il s'agit de Kellermann, Les Fourches, Pavement-Charité-Mortier-Murat.
- En 2015, un travail de recensement des structures QPV, éligibles au DLA, a été mené en collaboration avec Laval Agglomération et la Direccte : 80 structures ont été identifiées.
- En 2015, 53% des ingénieries ont bénéficié à des structures ayant leur siège social ou menant des actions en direction des QPV.

Zoom sur l'activité dans les ZRR

 53	Siège de la structure	Nombre de structures bénéficiaires d'ingénieries en 2015 et étant situées ou ayant leur action dans une ZRR	Nombre d'emplois	Dont emplois aidés
	Laval	1	4	0
	St Berthevin	2	52	1
	St Fraimbault de Prières	1	62	0
	Total	4*	118	1

* aucune de ces structures n'a son siège dans une ZRR.

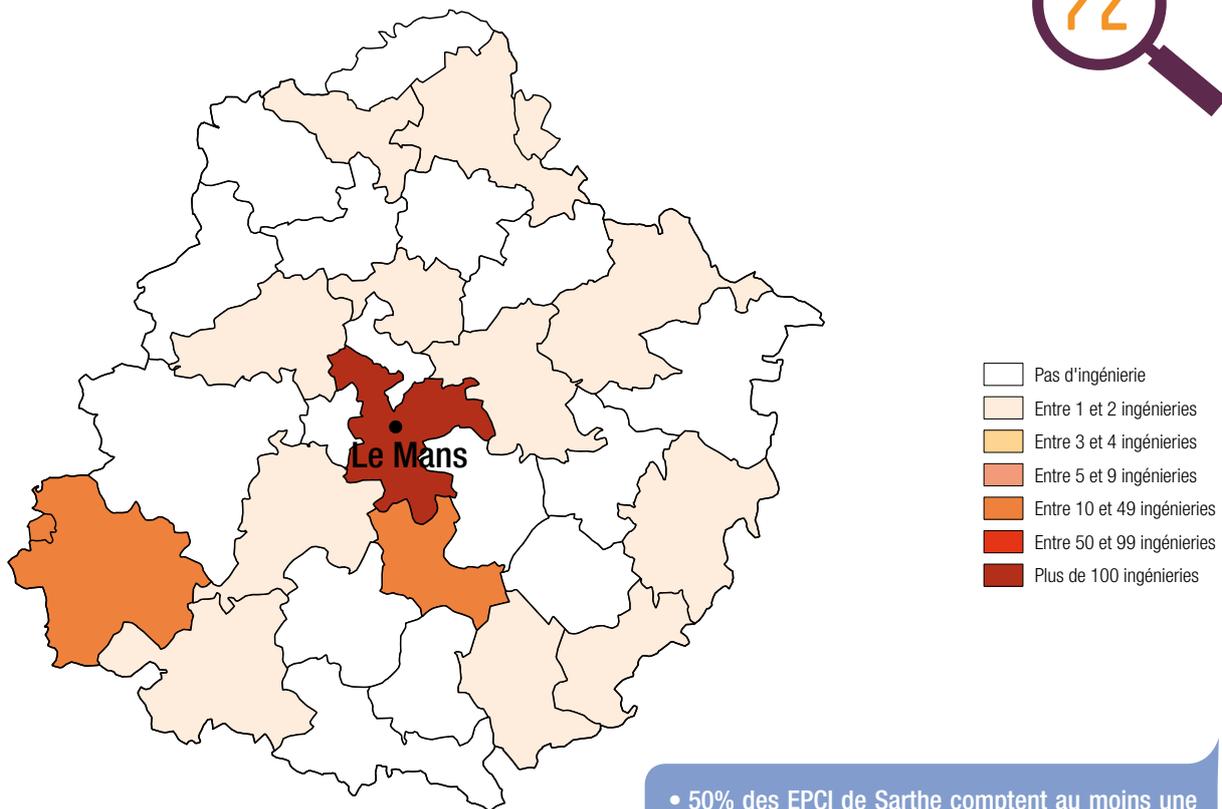
- Le département mayennais est caractérisé par sa ruralité. En effet, 140 communes sont classées en ZRR soit près de 54% des communes, mais l'accompagnement de structures issues de territoires plus ruraux est moins important qu'en milieu urbain.
- La Ligue de l'enseignement –FAL 53 a engagé un travail de territorialisation du DLA, dès 2015, sur la Communauté de communes des Coëvrons (3C). Le projet de territorialisation sur la 3C s'est intégré dans l'axe 3 (Ingénierie économique du territoire et collaborations) de la politique d'Agir pour/Agir avec, dont l'une des orientations majeures est de mieux connaître les enjeux de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) sur le territoire, à travers notamment la réalisation d'un état des lieux du poids de l'ESS.
- Quatre objectifs principaux autour de ce projet de territorialisation :
 - Rendre plus lisible la contribution économique et sociale des associations du territoire
 - Recueillir, analyser et répondre aux besoins des acteurs associatifs du territoire
 - Permettre l'émergence d'accompagnements collectifs
 - Faire connaître aux élus et aux structures de l'ESS du territoire le dispositif DLA, ainsi que les autres structures d'accompagnement et d'aide au développement.
- Ce travail a permis de sensibiliser élus et acteurs locaux au poids de l'ESS sur le territoire et notamment de leur faire prendre conscience des emplois portés par le milieu associatif, de favoriser l'interconnaissance des associations œuvrant sur le territoire, de mieux connaître les outils et dispositifs qu'elles peuvent mobiliser.



PARTIE 6

LOCALISATION DE L'ACTIVITÉ DLA

Zoom sur les EPCI



* A noter, la CU d'Alençon, en blanc sur la carte, compte également une structure ayant bénéficié d'une ingénierie entre 2013 et 2015 (la CC a son siège dans l'Orne, la structure bénéficiaire d'une ingénierie est située à Arçonnay en Sarthe).

- 50% des EPCI de Sarthe comptent au moins une structure bénéficiaire d'une ingénierie entre 2013 et 2015.
- 15 CC n'ont pas été impactées.

Les limites administratives des territoires des EPCI ont évolué au cours de la période (fusion de communautés de communes Loué/Brûlon/Noyen), dissolution du Pays Malicornais, extension de Le Mans Métropole ...). Au 1^{er} janvier 2015, le département de la Sarthe comprenait 31 EPCI et au 1^{er} janvier 2017, ce nombre ne s'élèvera plus qu'à 17 EPCI.

Le Mans Métropole concentre 36% de la population du département. Du fait de l'élargissement successif du périmètre de Le Mans Métropole, la part d'établissements ESS localisés sur la Métropole augmente considérablement. Elle regroupe actuellement plus de 45% des établissements employeurs de l'ESS et 62% des salariés ESS du département. L'ESS représente 16.6% de l'emploi salarié privé.

Le calcul du taux de pénétration réel 2015 du DLA 72 sur les établissements associatifs employeurs à l'échelle des futurs EPCI confirment :

- un maillage territorial de l'intervention du DLA sur l'ensemble du territoire du département
- une intervention du DLA sur l'agglomération mancelle qui concentre plus de la moitié des établissements associatifs employeurs. Un taux de pénétration du DLA équivalent à la moyenne départementale
- un besoin de renforcement de l'ancrage du DLA sur la CC de l'Huisne Sarthoise qui représente 3% des établissements associatifs du département pour lequel le taux de pénétration réel DLA 2015 après 12 ans est de 12.5%.

PARTIE 6

Zoom sur l'activité dans les QPV

	Siège de la structure	Nombre de structures bénéficiaires d'ingénieries en 2015 et étant situées ou ayant leur action dans un QPV	Nombre d'emplois	Dont emplois aidés
 72	Allonnes	1	5	2
	Coulaines	1	65	0
	Le Mans	7	203	8
	Sablé-sur-Sarthe	1	1	1
	Total	11*	410	11

* seulement 9 de ces structures ont leur siège dans un QPV.

- En 2015, 32 % des structures ayant bénéficié d'une ingénierie sont situées ou ont leur action dans un QPV
- Le territoire de la Sarthe comprend deux contrats de ville :
 - Le contrat de ville « Le Mans Métropole » avec 5 quartiers prioritaires : Chaoué Périères à Allonnes ; Bellevue Carnac à Coulaines ; Epine, Sablons, Ronceray Glonnières Vauguyon au Mans
 - Le contrat de ville de la commune de « Sablé-sur-Sarthe » avec 2 quartiers prioritaires : La Rocade et Montreux
- En 2015, 32% des structures ayant bénéficié d'une ingénierie sont situées ou ont leur action dans un QPV. Dans le cadre des démarches d'animation, le CEAS 72 en tant qu'opérateur DLA s'est impliqué dans la commission « économie & Emploi » du contrat de ville Le Mans Métropole. Ce travail a contribué à faciliter la mobilisation du DLA en tant que dispositif de droit commun et à renforcer les partenariats avec la Collectivité. Une action spécifique expérimentale d'animation territoriale à l'échelle d'un quartier prioritaire a également émergé afin de renforcer la connaissance de l'offre développée par les acteurs de l'ESS sur le territoire et cerner les besoins d'accompagnement spécifique.
- A l'instar de ce qui a été développé sur le contrat de ville de Le Mans Métropole, des liens restent à tisser avec le territoire de Sablé-Sur-Sarthe.

Zoom sur l'activité dans les ZRR

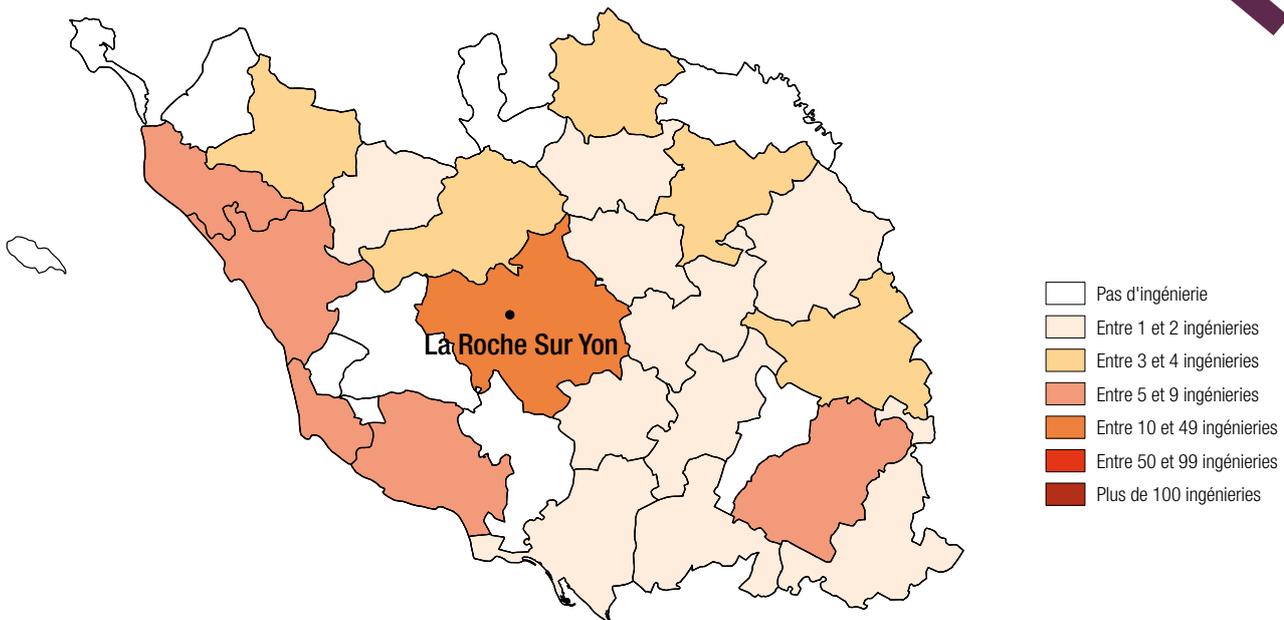
- 57 communes sarthoises sont classées en ZRR, soit 15% des communes du département. Parmi ces communes, celles concentrant le plus d'acteurs de l'ESS sont situées à l'est du département pour lesquelles le besoin d'un meilleur ancrage du DLA est nécessaire.
- En parallèle de la démarche " Agir Pour le Perche Sarthois " initiée en 2015 par l'agence régionale Pays de la Loire - Territoire d'innovation avec le syndicat mixte du Pays du Perche Sarthois, une action de diagnostic et d'animation territoriale a été engagée. Elle vise à mieux identifier la réalité de l'ESS sur le territoire, ses enjeux et ses contributions au développement du territoire. Il en résulte une meilleure prise en compte des enjeux des acteurs l'ESS dans la stratégie de développement économique du territoire.



PARTIE 6

LOCALISATION DE L'ACTIVITÉ DLA

Zoom sur les EPCI



* A noter, l'île d'Yeu, en blanc sur la carte, compte également 3 structures ayant bénéficié d'une ingénierie entre 2013 et 2015 (classées hors EPCI).

- 73% des EPCI de Vendée comptent au moins une structure bénéficiaire d'une ingénierie entre 2013 et 2015.

- 8 CC n'ont pas été impactées.

Le département de la Vendée est caractérisé par une dominante rurale (94% des communes comptent moins de 5 000 habitants), avec 5 aires urbaines qui regroupent environ 35% de la population du département.

On constate donc une concentration importante des accompagnements sur ces zones (agglomération de la Roche-sur-Yon, EPCI des zones littorales (Pays St Gilles Croix de Vie et Océan Marais de Monts, Olonne), qui regroupent de nombreuses structures éligibles au DLA.

Cependant, la répartition des structures accompagnées sur les différents territoires (22 des 29 Communautés de communes) montre un réel ancrage du dispositif sur l'ensemble du département.

Les zones nord-est du département bénéficient d'une dynamique économique qui semble se répercuter sur le tissu associatif local. On constate très peu de sollicitations du DLA sur ces territoires.

PARTIE 6

Zoom sur l'activité dans les QPV

85	Siège de la structure	Nombre de structures bénéficiaires d'ingénieries en 2015 et étant situées ou ayant leur action dans un QPV*	Nombre d'emplois	Dont emplois aidés
	La Roche-sur-Yon	1	4	0
	Total	1	4	0

* cette structure a son siège en QPV.

- En 2015, 3% des structures ayant bénéficié d'une ingénierie sont situées ou ont leur action dans un QPV.
- Deux villes du département sont classées en QPV : La Roche-sur-Yon (3 QPV) et Fontenay (1 QPV).
- On constate l'absence d'associations employeuses QPV notamment à Fontenay.
- Des contacts ont été pris en 2015-16 avec les services de la ville de la Roche-sur-Yon, afin de développer des actions ciblées en direction des structures implantées sur les QPV. La participation d'un représentant de la ville chargé du suivi de l'ESS au comité d'appui et au comité stratégique va permettre de renforcer le partenariat et de cibler les structures prioritaires.

Zoom sur l'activité dans les ZRR

- Les ZRR concernent six communes du Sud Vendée : Grues, Lairoux, Magnils-Reigniers, Saint-Denis-du-Payré, Saint-Michel-en-l'Herm, Triaize. Certaines sont de très petites communes (moins de 800 habitants) avec peu de structures associatives employeuses implantées sur leur territoire.
- Elles sont intégrées dans le territoire ayant bénéficié d'une démarche d'animation territoriale en 2015 (Sud Vendée – Communauté de communes du Pays Né de la Mer – Luçon).

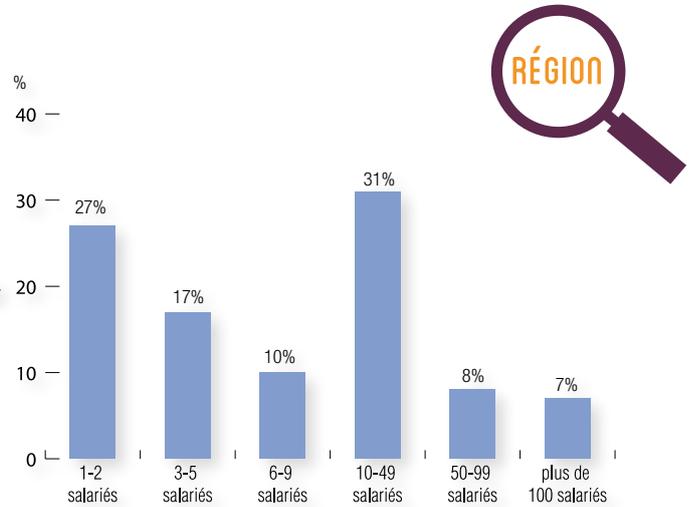
PARTIE 7

L'EMPLOI DANS LES STRUCTURES ACCOMPAGNÉES

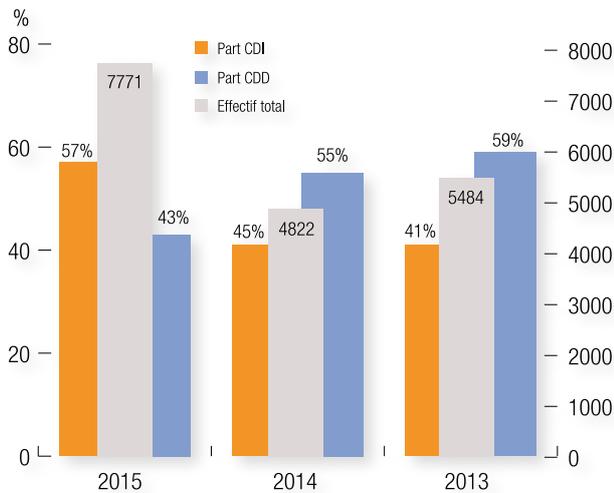
1. Consolidation régionale

L'emploi en général

Les structures bénéficiaires d'une ingénierie comptent :



Evolution du nombre de salariés dans les structures ayant bénéficié d'une ingénierie entre 2013 et 2015



Plus de la moitié des structures bénéficiaires d'ingénierie comptent moins de 10 salariés.

Certains acteurs, notamment parmi les cibles prioritaires (IAE, SAP), font cependant gonfler les effectifs.

La finalité du DLA, telle qu'établie par le Décret DLA lié à la Loi ESS, est la création, la consolidation, le développement de l'emploi et l'amélioration de la qualité de l'emploi. Ce dispositif s'adresse uniquement aux structures déjà employeuses. La convention 2014-2016 stipule que les structures comptant moins d'un ETP ne sont pas prioritaires.

Les constats relatifs à l'emploi :

- Des réformes et évolutions législatives liées à l'emploi ont eu lieu sur la période 2013-2015 :
 - Création des Emplois d'Avenir fin 2012
 - Loi de sécurisation de l'emploi en 2013
 - Loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale en 2014.
- De plus, la réorganisation des territoires et des compétences liée à la loi NOTRe et MAPTAM provoque des dynamiques de mutualisation qui impactent les emplois des structures mais également la qualité de vie au travail.
- Concernant la fonction employeur, on note une complexité administrative croissante et une responsabilité grandissante pour les bénévoles assumant le rôle d'employeur. Les bénévoles ont besoin d'être formés. Les très petites associations sont particulièrement fragiles face à l'emploi.
- Le paysage de l'accompagnement est en mutation : si l'offre d'accompagnement aux primo-employeurs n'existe pas toujours au plan local, celle-ci est en train de se renforcer sur impulsion de la DIRECCTE. Les OPCA ont quant à eux créé des dispositifs d'accompagnement sur le volet RH.



PARTIE 7

La qualité de l'emploi

Le cadre d'action national du DLA 2014-2016 intègre la qualité de l'emploi comme l'un des objectifs fondamentaux du dispositif : « accompagner la création, la consolidation et le développement de l'emploi et **l'amélioration de la qualité des emplois** ».

A cette fin, les thématiques d'accompagnement « fonction employeur et ressources humaines » ont été identifiées comme étant prioritaires.

Le concept de qualité de l'emploi englobe les thématiques suivantes :

- les conditions d'emploi
- les conditions de travail
- le dialogue social et la représentation collective
- l'accès à la formation
- l'égalité et la prévention des discriminations
- la conciliation des temps de vie



Les constats relatifs à la qualité de l'emploi :

- D'après le baromètre de la qualité de vie au travail dans l'ESS en Pays de la Loire (Chorum – CRESS 2015), les salariés de l'ESS en Pays de la Loire sont à 79% satisfaits de leurs conditions de travail (85% pour les dirigeants).
- Toutefois, la situation s'est dégradée. On note par exemple une multiplication des cas de burn-out (syndrome d'épuisement professionnel).
- Parmi les facteurs de dégradation, les fusions ou regroupements ont un impact significatif.
- Concernant les conditions d'emplois, en 2011, 78% des postes occupés dans l'ESS étaient en CDI mais seulement 60% des salariés travaillaient à temps complet.
- Le secteur associatif dispose de conditions d'emploi plus précaires : seulement 52,2% des salariés associatifs travaillent à temps complet. Certaines activités sont plus particulièrement concernées : services à la personne, activités d'animation (culture, sport, loisirs, tourisme).
- **La loi relative à la Formation Professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale de 2014** est également venue percuter la fonction employeur et la gestion des ressources humaines au sein des structures.
- Entre 2013 et 2015, **81 accompagnements DLA ont directement concerné l'organisation interne, le management et la GRH**, soit 16% des accompagnements.

Les emplois aidés

	Nombre d'emplois aidés dans les structures bénéficiaires d'une ingénierie	Nombre de structures bénéficiaires d'une ingénierie et ayant au moins un emploi aidé*
CUI-CAE	334	168
Emplois tremplins (ou équivalents régionaux)	188	161
Emplois d'avenir	115	74
CAE (moins de 25 ans)	59	30
Contrats de professionnalisation	21	17
Emplois CNDS (Plan Sport Emploi)	20	20
Fonjep	19	17
Adultes relais	17	9
CIE	10	4
CIVIS	6	4
Autres	344	15
Total	1 133	423

* sur 349 structures étudiées en 2015, 319 en 2014 et 334 en 2013 (synthèses emploi Enée 2013, 2014 et 2015)

Les constats relatifs aux emplois aidés :

Le DLA a été créé en 2003 au niveau national (et en 2004 en Pays de la Loire) pour accompagner les associations dans la pérennisation des « Emplois Jeunes ».

En Pays de la Loire, les Emplois Tremplins pour le Territoire puis les Emplois d'Avenir ont été identifiés comme une cible prioritaire du DLA, au regard des enjeux de pérennisation.

En ce qui concerne la pérennisation des emplois aidés, les conditions de réussite suivantes ont été identifiées par les opérateurs DLA :

- Anticipation de la structure pour définir une stratégie de pérennisation (à réfléchir au plus tôt : avant même le recrutement ou au plus vite durant la période d'accueil).

- Volonté politique issue d'une gouvernance solide pour mener à bien la stratégie
- Organisation interne et compétences techniques adaptées à la stratégie à mettre en œuvre
- Ancrage territorial renforcé (relations partenariales financières ou opérationnelles denses, adéquation du projet avec les besoins du territoire...)

Il convient de souligner que la structure est fortement dépendante de son environnement extérieur et notamment du contexte socio-économique et institutionnel.



Les enjeux repérés :

Concernant la professionnalisation de la Gestion des Ressources Humaines (GRH), du management et de la fonction employeur :

- Professionnaliser et sécuriser la fonction employeur bénévole et salariée (maîtrise du cadre réglementaire, mutualisation de moyens administratifs et RH, management).
- Sécuriser et anticiper les embauches (en lien avec la stratégie et les moyens de la structure).
- Rendre plus lisible, accessible et pluridisciplinaire l'offre d'accompagnement et de formation pour les bénévoles employeurs.
- Renforcer l'accompagnement à la création du premier emploi (une offre sur l'accompagnement RH à la création du premier emploi financée par la DIRECCTE s'est constituée fin 2016).
- Accompagner la création d'emplois partagés entre associations non encore employeuses.

Concernant la qualité de l'emploi :

- Améliorer les conditions d'emploi (CDI, ETP...).
- Améliorer la qualité de vie au travail et prévenir les risques psycho-sociaux.
- Renforcer le dialogue social.

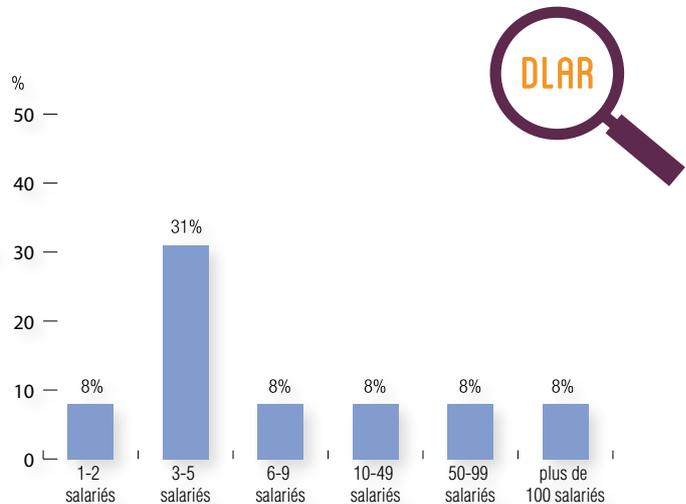
PARTIE 7

L'EMPLOI DANS LES STRUCTURES ACCOMPAGNÉES

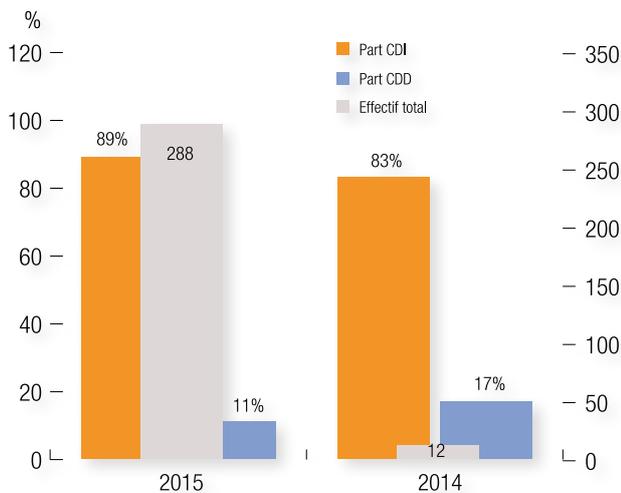
2. Données du DLAR

L'emploi en général

Les structures bénéficiaires d'une ingénierie comptent :



Evolution du nombre de salariés dans les structures ayant bénéficié d'une ingénierie entre 2014 et 2015



Les accompagnements régionaux ont exclusivement bénéficié à des têtes de réseaux en 2014 et 2015.

Ces acteurs ont généralement peu de salariés (39% des structures bénéficiaires d'ingénieries comptent moins de 5 salariés). Toutefois, ces accompagnements permettent indirectement de consolider un nombre plus important d'emplois : ceux de l'ensemble des associations appartenant à ces réseaux. Cet effet sur l'emploi au sein du réseau est d'autant plus fort lorsque l'accompagnement porte sur la structuration du réseau ou le renforcement de l'offre de services auprès du réseau.

Zoom sur les emplois aidés

	Nombre d'emplois aidés dans les structures bénéficiaires d'une ingénierie	Nombre de structures bénéficiaires d'une ingénierie et ayant au moins un emploi aidé*
CUI-CAE	12	3
Contrats de professionnalisation	3	1
Emplois d'avenir	1	2
Emplois CNDS (Plan Sport Emploi)	1	1
Fonjep	1	1
Total	18	5

* sur 11 structures étudiées en 2015 et 3 en 2014 (synthèses emploi 2014 et 2015) – la mission d'accompagnement du DLAR a débuté en 2014.

PARTIE 7

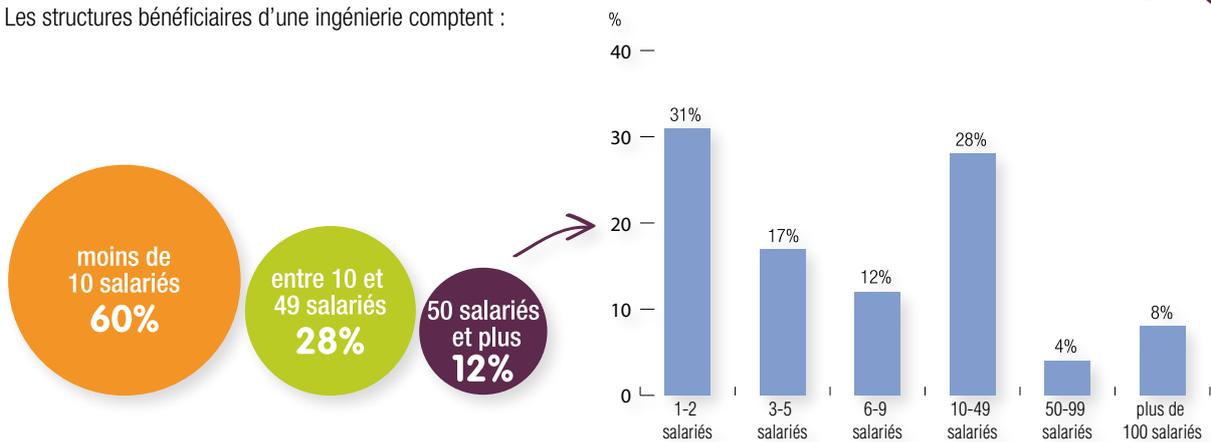
L'EMPLOI DANS LES STRUCTURES ACCOMPAGNÉES

3. Données départementales

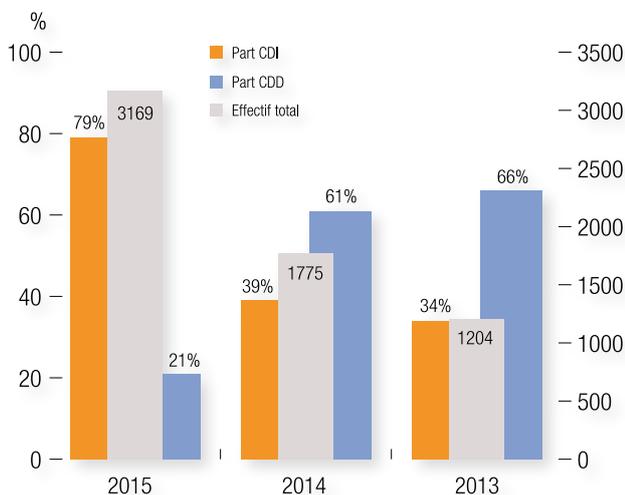
L'emploi en général



Les structures bénéficiaires d'une ingénierie comptent :



Evolution du nombre de salariés dans les structures ayant bénéficié d'une ingénierie entre 2013 et 2015



Cible historique du DLA, les associations de moins de 10 salariés représentent 60% des structures bénéficiaires d'ingénieries sur la période, avec une forte proportion de très petites structures (1 ou 2 salariés permanents). Certains secteurs peuvent avoir en plus des emplois indirects non salariés (culture, tourisme social...).

Les priorités définies par les pilotes, en termes de secteurs d'activités, ont influé sur la taille des structures accompagnées. Ainsi, en 2015, les services à la personne et le médico-social ont été particulièrement accompagnés.

En 2015, la part de CDI devient prépondérante par rapport aux postes en CDD car des structures de taille plus importante ont été accompagnées, la situation économique s'est renforcée et des postes d'emplois aidés ont été consolidés en CDI.


PARTIE 7

L'EMPLOI DANS LES STRUCTURES ACCOMPAGNÉES

Zoom sur les emplois aidés



	Nombre d'emplois aidés dans les structures bénéficiaires d'une ingénierie	Nombre de structures bénéficiaires d'une ingénierie et ayant au moins un emploi aidé*
CUI-CAE	134	79
Emplois tremplins (ou équivalents régionaux)	71	57
Emplois d'avenir	15	13
Contrats de professionnalisation	4	4
Emplois CNDS (Plan Sport Emploi)	4	4
Adultes relais	3	3
CIVIS	2	2
CAE (moins de 25 ans)	1	1
Autres	181	2
Total	415	140

* sur 109 structures étudiées en 2015, 102 en 2014 et 101 en 2013 (synthèses emploi 2013, 2014 et 2015)

La majorité des structures sollicitant un appui-conseil DLA en Loire-Atlantique sont employeuses d'un ou plusieurs emplois aidés. Depuis 2014, la part des associations employeuses d'Emplois Tremplins pour le Territoire a progressivement diminué avec la fin du dispositif au profit des associations comptant des CUI-CAE. Depuis la fin des ETT, les demandes précises liées à

la pérennisation des postes ont clairement diminuées. Le DLA poursuit néanmoins l'accompagnement à la consolidation et au développement des emplois, notamment aidés, en conseillant les stratégies de développement ou de redéploiement, en rendant visible et lisible le projet associatif voire en travaillant sur l'organisation interne.

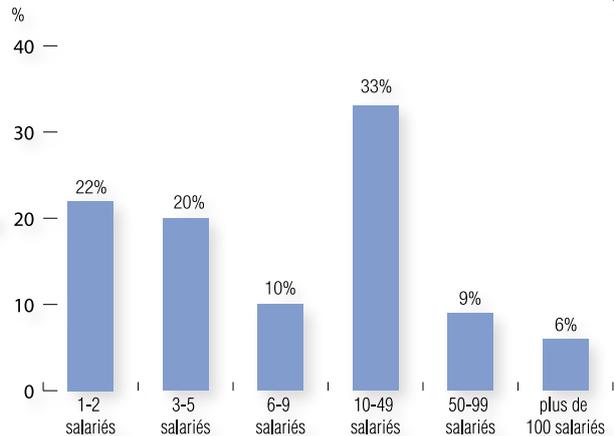
PARTIE 7

L'EMPLOI DANS LES STRUCTURES ACCOMPAGNÉES

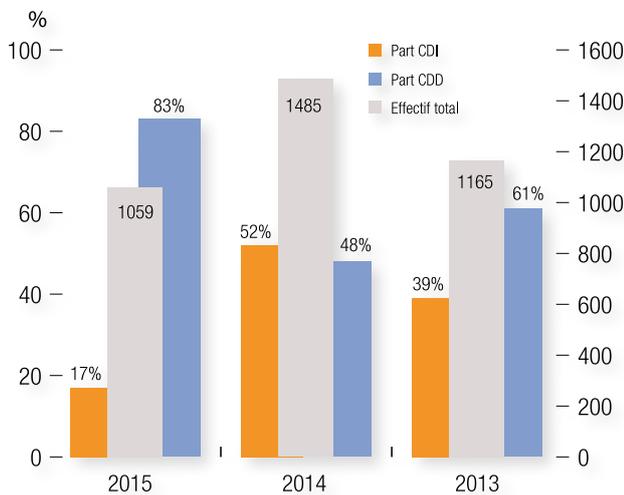


L'emploi en général

Les structures bénéficiaires d'une ingénierie comptent :



Evolution du nombre de salariés dans les structures ayant bénéficié d'une ingénierie entre 2013 et 2015



Cible historique du DLA, les associations de moins de 10 salariés représentent, entre 2013 et 2015, 52 % des structures bénéficiaires d'ingénieries. Le département du Maine-et-Loire a été précurseur sur les mouvements de rapprochement entre structures depuis quelques années (mutualisation et fusion) en lien avec les collectivités locales et la fusion de certaines communautés de communes du territoire. Cela a permis à ces associations d'atteindre des tailles critiques et de consolider leurs postes salariés.

En 2015, la part de CDD est nettement plus importante avec un accompagnement renforcé des associations employant des emplois aidés, grâce à un travail avec les collectivités.


PARTIE 7

L'EMPLOI DANS LES STRUCTURES ACCOMPAGNÉES

Zoom sur les emplois aidés

49	Nombre d'emplois aidés dans les structures bénéficiaires d'une ingénierie	Nombre de structures bénéficiaires d'une ingénierie et ayant au moins un emploi aidé*
CUI-CAE	61	35
Emplois tremplins (ou équivalents régionaux)	49	46
Emplois d'avenir	23	18
CAE (moins de 25 ans)	12	10
CIE	9	3
Fonjep	8	7
Contrats de professionnalisation	7	3
Emplois CNDS (Plan Sport Emploi)	6	6
Autres	155	7
Total	330	107

* Sur 88 structures étudiées en 2015, 92 en 2014 et 88 en 2013 (synthèses emploi 2013, 2014 et 2015)

En 2015, il y a un enjeu local fort concernant les emplois aidés en Maine-et-Loire. Des actions spécifiques ont été menées pour les contrats d'Avenir et Emplois Tremplin. La part de l'emploi aidé dans l'emploi total atteint 7 % soit le double de la proportion régionale.

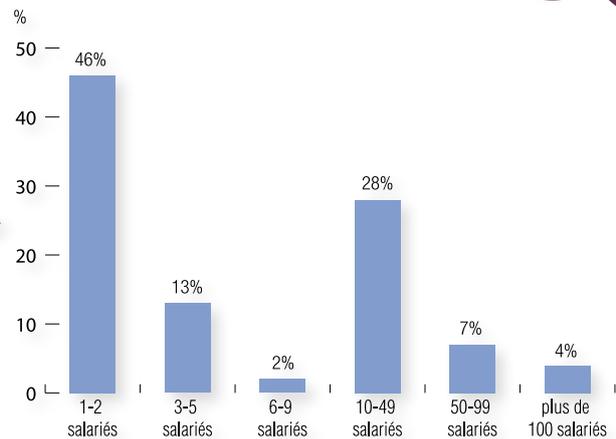
PARTIE 7

L'EMPLOI DANS LES STRUCTURES ACCOMPAGNÉES

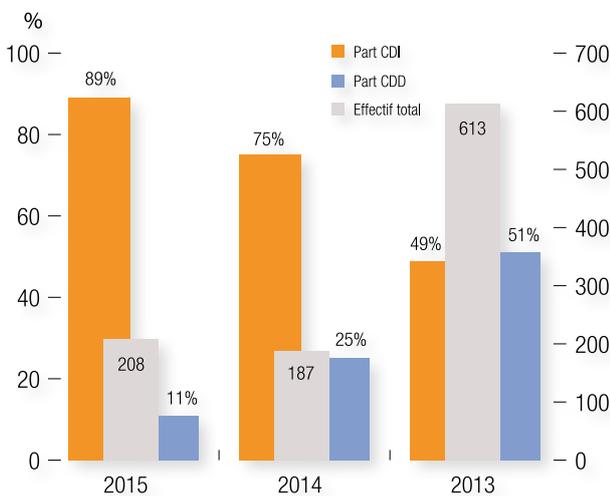


L'emploi en général

Les structures bénéficiaires d'une ingénierie comptent :



Evolution du nombre de salariés dans les structures ayant bénéficié d'une ingénierie entre 2013 et 2015



Les structures les plus accompagnées en Mayenne, entre 2013 et 2015, sont celles de petite taille (1 ou 2 salariés). Cette part augmente fortement pour atteindre, en 2015, 57% des structures accompagnées. Ces données sont à mettre en corrélation avec les secteurs d'activité accompagnés, le sport et la culture notamment, secteurs d'activité qui créent peu d'emplois. Le salarié exerce différentes missions : assure la coordination et mise en œuvre des activités, le développement de la structure, le suivi financier... Le DLA est alors mobilisé sur la consolidation / pérennisation de l'emploi (identification de pistes de développement, définition et mise en œuvre d'un plan d'action, redéfinition de la fiche de poste, diversification des ressources financières...).

Le DLA 53 accompagne également des structures de taille moyenne, de 10 à 49 salariés, correspondant à des secteurs d'activité davantage pourvoyeurs d'emplois tels que les services aux personnes ou éducation/ formation.

Entre 2013 et 2015, le nombre de salariés diminue du fait de l'accompagnement de structures de petite taille. En revanche, l'emploi y est moins précaire car on y trouve une grande part de CDI (75% en 2014, près de 90% en 2015).


PARTIE 7

L'EMPLOI DANS LES STRUCTURES ACCOMPAGNÉES

Zoom sur les emplois aidés

53	Nombre d'emplois aidés dans les structures bénéficiaires d'une ingénierie	Nombre de structures bénéficiaires d'une ingénierie et ayant au moins un emploi aidé*
Emplois tremplins (ou équivalents régionaux)	22	18
Emplois d'avenir	19	10
CUI-CAE	6	5
Contrats de professionnalisation	4	4
CAE (moins de 25 ans)	3	1
Emplois CNDS (Plan Sport Emploi)	2	2
CIE	1	1
Autres	3	3
Total	60	36

* sur 31 structures étudiées en 2015, 20 en 2014 et 33 en 2013 (synthèses emploi 2013, 2014 et 2015)

La part de l'emploi aidé sur l'emploi total augmente, passant de 2 à 8%, à l'instar de la part des emplois aidés CDI.

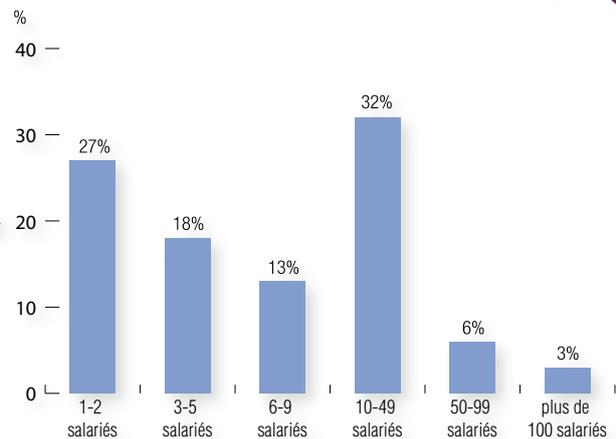
PARTIE 7

L'EMPLOI DANS LES STRUCTURES ACCOMPAGNÉES

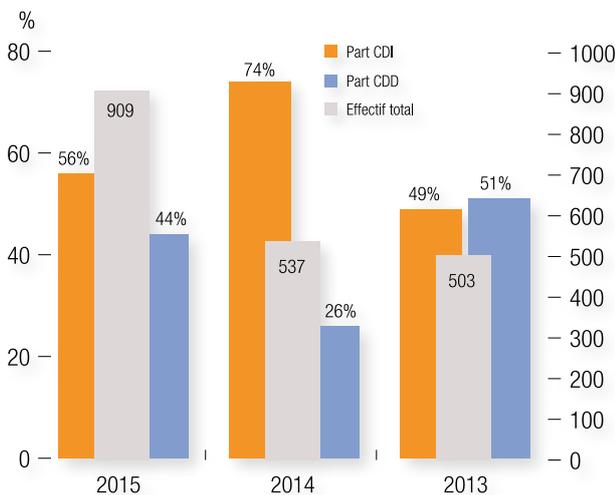
L'emploi en général



Les structures bénéficiaires d'une ingénierie comptent :



Evolution du nombre de salariés dans les structures ayant bénéficié d'une ingénierie entre 2013 et 2015



Les démarches d'animation conduite en 2014 par le CEAS 72 avec les services publics de l'emploi sur l'ensemble du département ont favorisé l'appropriation du DLA par ces partenaires et facilité l'orientation. Le constat réside sur un besoin d'accompagnement à la création d'emploi partagé pour lequel l'offre locale ne répond pas pleinement.

Sur la période, le DLA a contribué au maintien dans l'emploi de plusieurs des derniers Emplois Tremplins Sarthois pour le Territoire du Conseil régional des Pays de la Loire et de la première vague d'emplois d'avenir contractualisés par l'Etat depuis 2012, tout en continuant de soutenir dans leur ensemble les structures porteuses d'emplois aidés (CUI-CAE, emploi CNDS). A cet effet, un appui à la réflexion sur les orientations stratégiques pour développer les activités à vocation à couvrir le besoin de financement des postes créées en emplois aidés pour favoriser leur pérennisation. La sécurisation du changement d'échelle de plusieurs structures, notamment dans la mise en œuvre d'un projet d'importante ampleur, a également permis de créer les emplois nécessaires.

Au-delà d'une approche quantitative, la consolidation de l'emploi englobe également le renforcement de la fonction employeuse et de la qualité de l'emploi, thématiques réaffirmées comme prioritaires. Par une attention plus importante portée au fonctionnement des ressources humaines, le DLA a contribué à professionnaliser la fonction employeur et à améliorer la qualité de l'emploi des structures accompagnées, que ce soit pour les très petites entités les primo-employeuses ou des structures plus importantes.


PARTIE 7

L'EMPLOI DANS LES STRUCTURES ACCOMPAGNÉES

Zoom sur les emplois aidés

72	Nombre d'emplois aidés dans les structures bénéficiaires d'une ingénierie	Nombre de structures bénéficiaires d'une ingénierie et ayant au moins un emploi aidé*
CUI-CAE	54	24
CAE (moins de 25 ans)	43	18
Emplois d'avenir	41	23
Emplois tremplins (ou équivalents régionaux)	27	24
Adultes relais	14	6
Fonjep	9	9
Contrats de professionnalisation	4	4
Emplois CNDS (Plan Sport Emploi)	3	3
Autres	5	3
Total	200	85

* sur 59 structures étudiées en 2015, 55 en 2014 et 57 en 2013 (synthèses emploi 2013, 2014 et 2015)

En 2014, le travail d'animation en lien avec les services publics de l'emploi ainsi que les interventions dans les forums associatifs (multi conseil en 2013 et le forum In extenso en 2015) ont permis de toucher plus fortement les structures ayant recours à des contrats aidés. Il existe un enjeu de création d'emploi partagé entre associations uniquement bénévoles en milieu rural (Perche et Haute Sarthe).

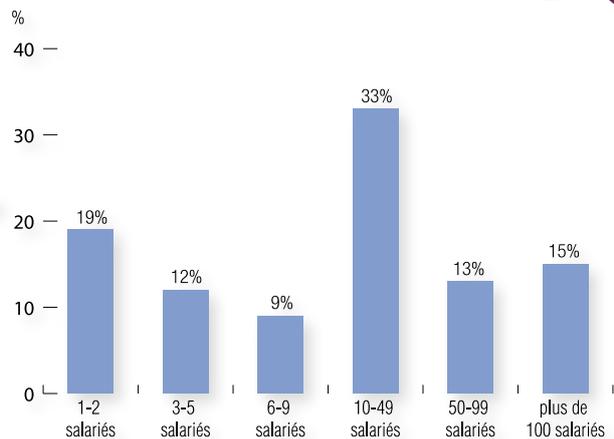
PARTIE 7

L'EMPLOI DANS LES STRUCTURES ACCOMPAGNÉES

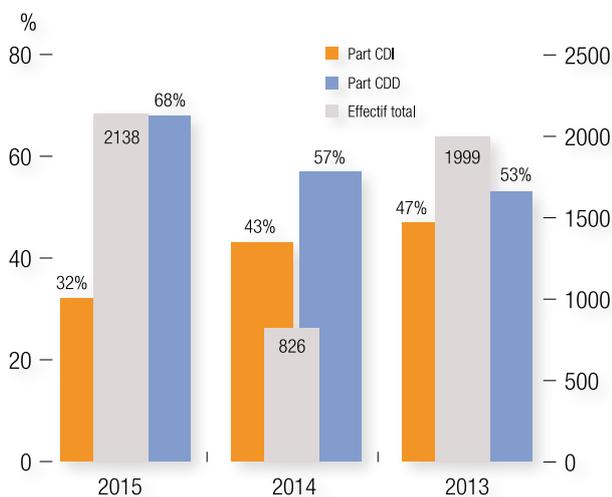


L'emploi en général

Les structures bénéficiaires d'une ingénierie comptent :



Evolution du nombre de salariés dans les structures ayant bénéficié d'une ingénierie entre 2013 et 2015



Les accompagnements collectifs touchent des structures avec un nombre important de salariés : associations intermédiaires (AI) et établissements médico-sociaux (EHPAD, SSIAD, SAD) et une forte proportion de CDD.

Le comptage prend en compte l'ensemble de l'entreprise et pas seulement l'établissement accompagné (ce qui peut faire apparaître un nombre de salariés bien supérieur que pour la seule structure accompagnée).

On constate un déficit dans l'offre d'accompagnement pour les structures non-employeuses et qui ont un projet d'emploi à court terme.



PARTIE 7

L'EMPLOI DANS LES STRUCTURES ACCOMPAGNÉES

Zoom sur les emplois aidés

85	Nombre d'emplois aidés dans les structures bénéficiaires d'une ingénierie	Nombre de structures bénéficiaires d'une ingénierie et ayant au moins un emploi aidé*
CUI-CAE	67	24
Emplois tremplins (ou équivalents régionaux)	19	16
Emplois d'avenir	17	10
Contrats de professionnalisation	2	2
Emplois CNDS (Plan Sport Emploi)	5	5
Fonjep	1	1
CIVIS	4	2
Autres	1	1
Total	116	51

* sur 56 structures étudiées en 2015, 49 en 2014 et 55 en 2013 (synthèses emploi 2013, 2014 et 2015)

Il est difficile d'identifier les structures bénéficiant d'emplois aidés, en particulier les emplois d'avenir (pas de liste dédiée).

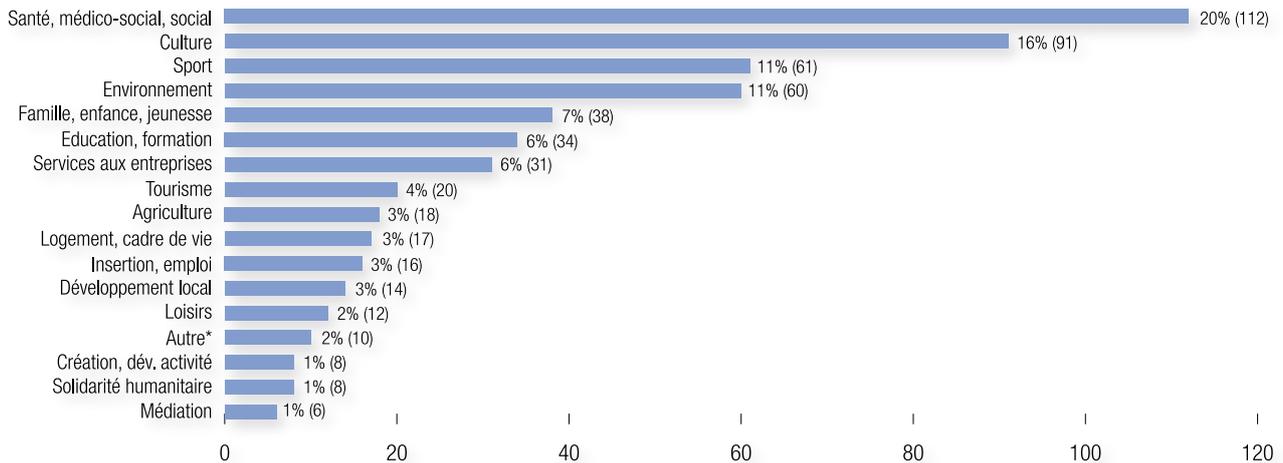
PARTIE 8

LES SECTEURS ACCOMPAGNÉS PAR LE DLA



1. Consolidation régionale

Secteurs d'activité des structures bénéficiaires d'ingénieries entre 2013 et 2015 :



* Autres : Nouvelles Technologies de l'Information de la Communication (NTIC) ; prévention, justice ; transport ; autres

Santé, médico-social, social : personnes handicapées (21 structures) ; santé et médico-social (36) ; services aux personnes (55)

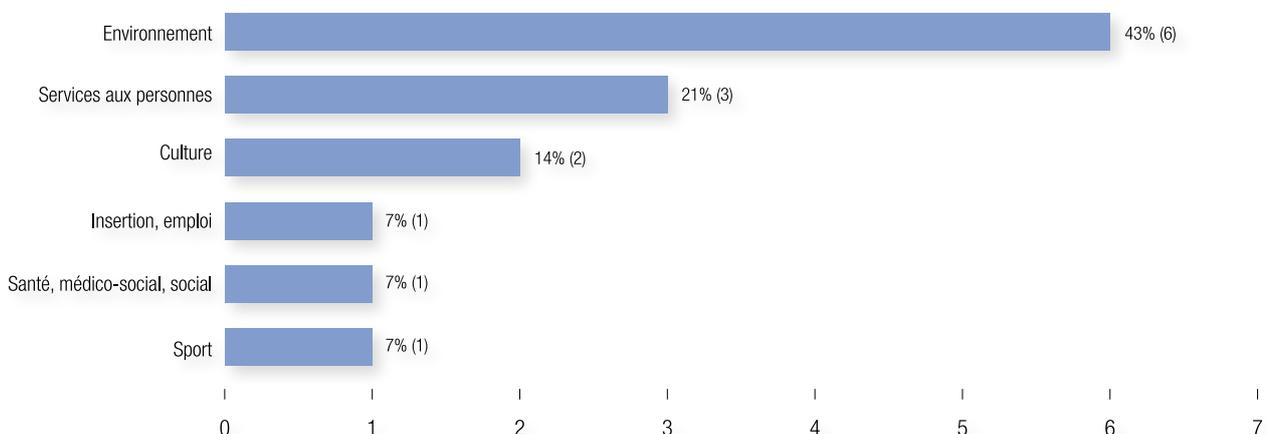
Les constats :

- Des secteurs d'activités ont été priorisés par les pilotes au cours de la période : la culture et les services à la personne.
- Les secteurs les plus accompagnés sur la période sont également ceux représentant la majeure partie des établissements éligibles (Santé, médico-social, social, Culture, Sport).
- Le secteur de l'environnement est monté en puissance dans le DLA depuis quelques années. Il s'agit d'un secteur qui connaît une dynamique de développement d'activités et de création de nouveaux emplois, en lien avec l'économie circulaire et les nouvelles entreprises de l'ESS.

2. Données du DLAR



Secteurs d'activité des structures bénéficiaires d'ingénieries entre 2013 et 2015 :



- L'activité du DLA régional s'est inscrite dans une diversité de secteurs.

PARTIE 8

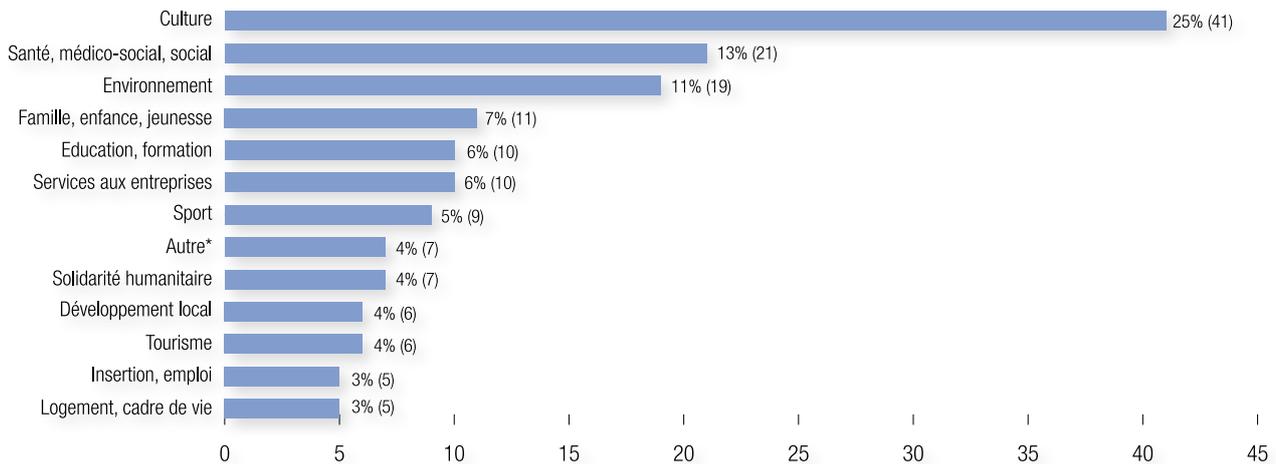
LES SECTEURS ACCOMPAGNÉS PAR LE DLA

3. Données départementales

Loire-Atlantique



Secteurs d'activité des structures bénéficiaires d'ingénieries entre 2013 et 2015 :



* Autres : Agriculture ; loisirs ; NTIC ; prévention, justice ; autre (Les Ecosolies en 2013)

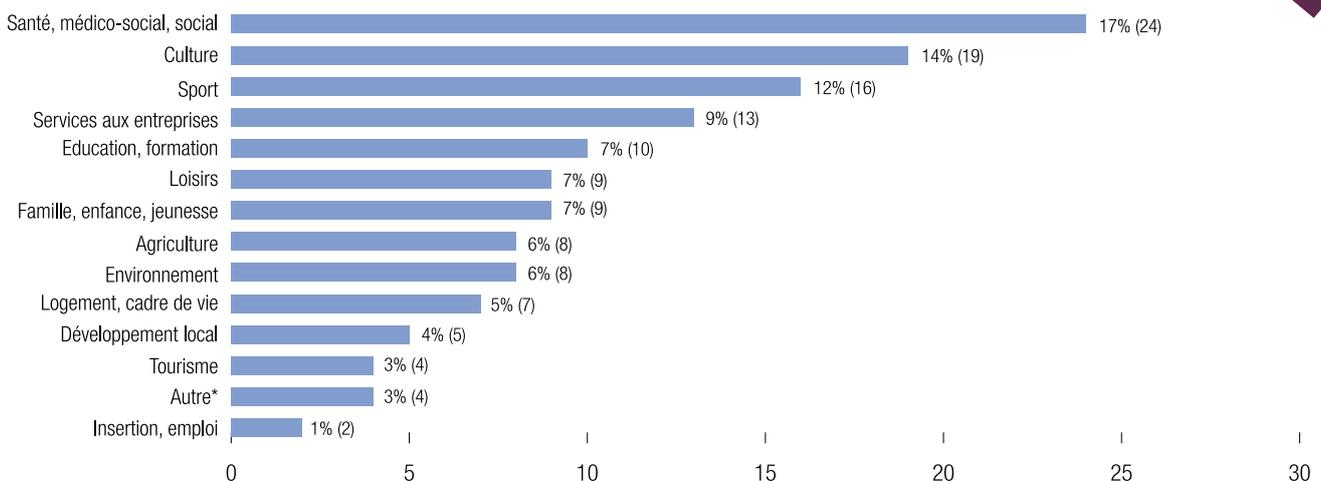
Santé, médico-social, social : personnes handicapées (7 structures) ; santé et médico-social (1) ; services aux personnes (13)

- Il y a peu de spécificités locales en Loire-Atlantique concernant les secteurs d'activité : culture, environnement (dont filière du réemploi), insertion/emploi et services à la personne sont parmi les premiers concernés par le DLA, notamment en raison des priorités données par les pilotes.
- Concernant l'évolution, les principales catégories perdent en volume de DLA sur la période 2013/2015 au profit de nouveaux secteurs qui apparaissent : NTIC, santé/médicosocial, services aux entreprises et agriculture.

Maine-et-Loire



Secteurs d'activité des structures bénéficiaires d'ingénieries entre 2013 et 2015 :



* Autres : Prévention, justice ; transport ; autre (CAVA 49 en 2013)

Santé, médico-social, social : personnes handicapées (7) ; services aux personnes (17)

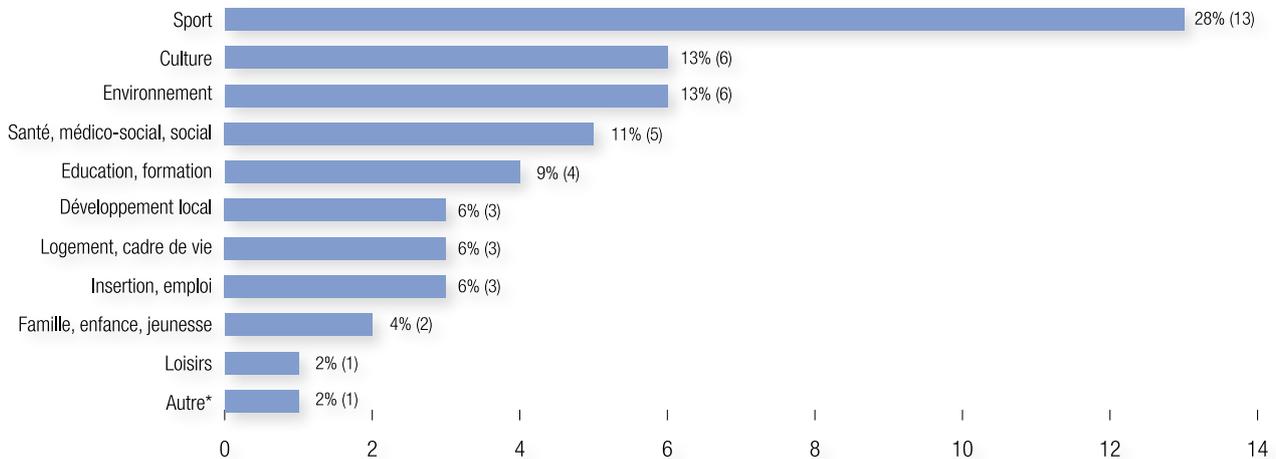
- Entre 2013 et 2015, il y a peu de spécificités locales en Maine-et-Loire concernant les secteurs d'activité : Culture, Insertion/emploi, Sport et Services à la Personne sont parmi les premiers concernés par le DLA, notamment en raison des priorités données par les pilotes. Seule la filière de l'environnement (dont réemploi) est peu présente dans ce département en raison du tissu local.

PARTIE 8

Mayenne

53

Secteurs d'activité des structures bénéficiaires d'ingénieries entre 2013 et 2015 :



* Autre : EuroMayenne (2013)

Santé, médico-social, social : personnes handicapées (3 structures) ; santé et médico-social (2)

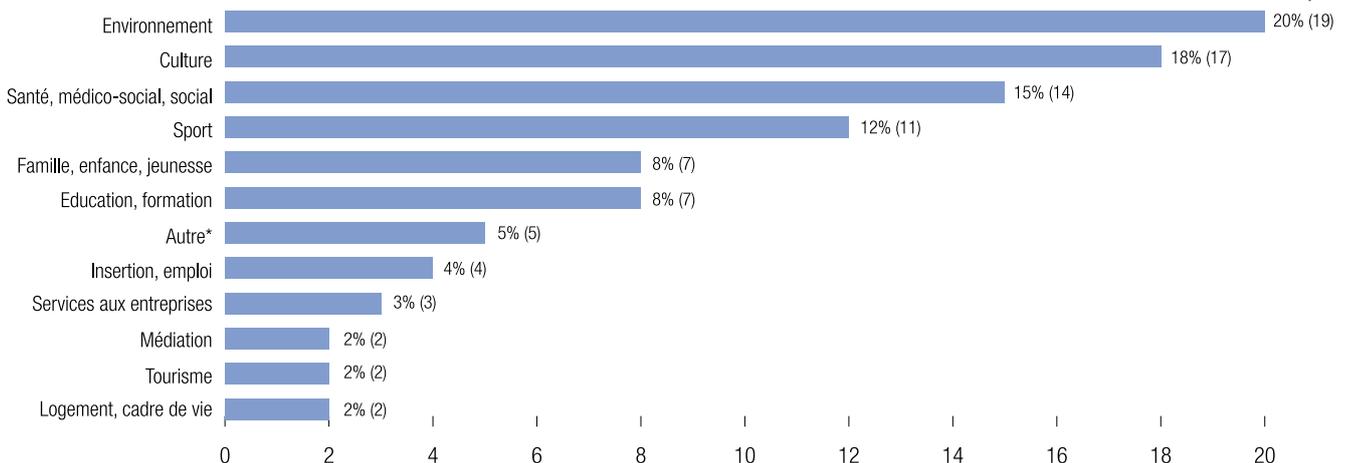
• Le département mayennais se distingue par sa dynamique sportive, le sport est donc le secteur le plus accompagné. En effet, les créations d'associations sont proportionnellement

plus nombreuses dans ce secteur : les associations sportives représentent plus de 20% des créations (cf. panorama du secteur associatif de la Mayenne - novembre 2014).

Sarthe

72

Secteurs d'activité des structures bénéficiaires d'ingénieries entre 2013 et 2015 :



* Autres : Agriculture, création, développement d'activités ; loisirs ; prévention, justice ; solidarité humanitaire ; transport

Santé, médico-social, social : personnes handicapées (4 structures) ; santé et médico-social (4) ; services aux personnes (6)

• Il existe une grande diversité de secteurs d'activité (19 secteurs différents). Les quatre premiers secteurs d'activité sont similaires au niveau régional mais dans un ordre différent. Pour autant, on observe une plus forte représentativité du secteur « environnement » qu'au niveau régional (recouvre beaucoup d'accompagnements de SIAE dont le support d'activité est l'environnement et quelques structures d'éducation à l'environnement). L'année 2014 est marquée

par l'arrivée de structures relevant de secteurs jusqu'à maintenant peu présents comme le logement / cadre de vie (projet de fusion entre deux réseaux du domaine de l'habitat), l'éducation/formation avec notamment deux Maisons Familiales Rurales et une école Montessori, et le handicap avec deux accompagnements d'entreprises adaptées sur le développement commercial.

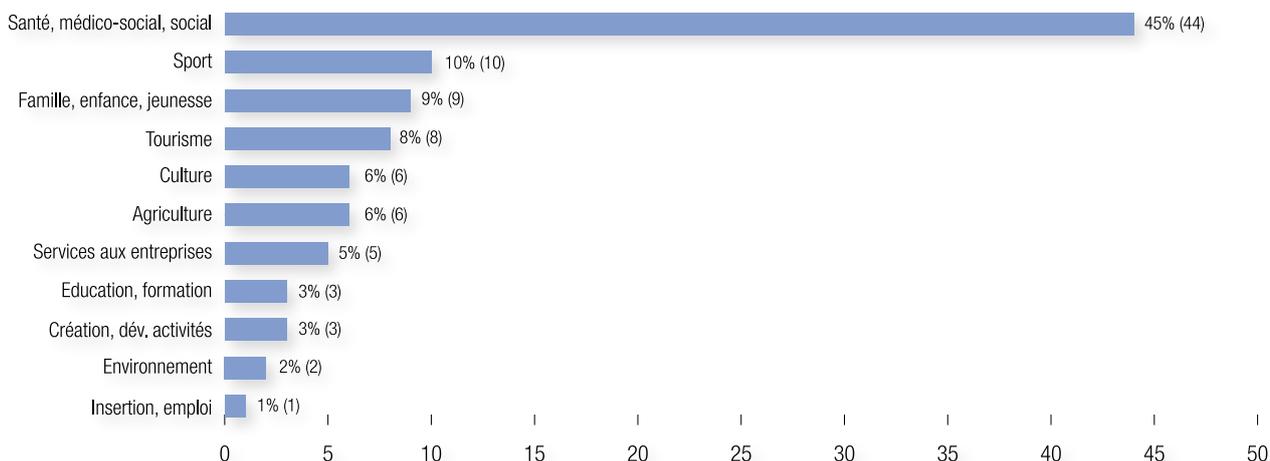
 PARTIE 8

LES SECTEURS ACCOMPAGNÉS PAR LE DLA

Vendée



Secteurs d'activité des structures bénéficiaires d'ingénieries entre 2013 et 2015 :



Santé, médico-social, social : santé et médico-social (28 structures) ; services aux personnes (16)

- Le secteur santé, médico-social, social est de loin celui qui a comptabilisé le plus grand nombre de structures bénéficiaires d'ingénieries, ce qui s'explique par le nombre d'accompagnements collectifs mis en place notamment en 2015 (6 EHPAD, 10 CLICS et 2 SAP).

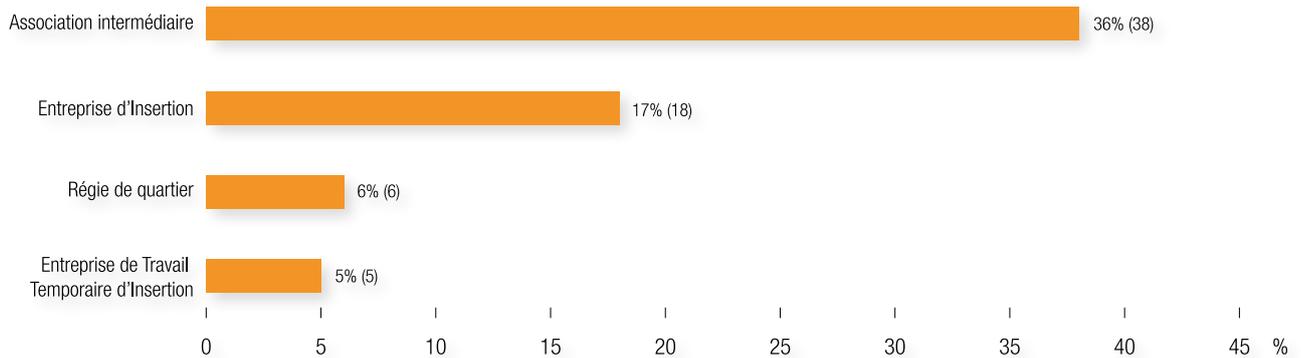
Pour les autres secteurs le nombre de structures accompagnées est réparti et représente une diversité similaire au niveau régional. Il n'y a pas eu de travail spécifique mis en place avec les réseaux environnement depuis 2012 (un accompagnement collectif avec plusieurs structures de l'environnement).

PARTIE 8

A. Zoom sur l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)

1. Consolidation régionale

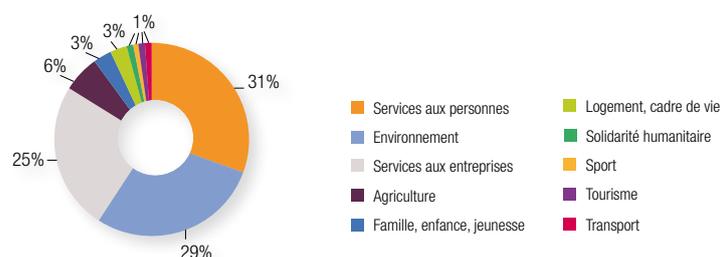
Répartition des structures de l'IAE bénéficiaires d'ingénieries entre 2013 et 2015 :



Thématiques d'accompagnement des structures de l'IAE bénéficiaires d'une ingénierie entre 2013 et 2015 :

	Association intermédiaire	Atelier Chantier d'Insertion	Entreprise d'Insertion	Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion	Régie de quartier	Total
Organisation interne	12	8	3	1	2	26
Mutualisation	10	9	1	1	1	22
Commercial / étude de marché	3	3	6	1	1	14
Stratégie de consolidation	2	11	2			15
Projet de la structure	4	4	2	1	1	12
Management / GRH	5		1	1	1	8
Evolution de l'activité	2	2				4
Gestion financière		1	1			2
Recherche de financements		1	1			2
Nouvelles conventions SIAE			1			1
Communication / NTIC		1				1
Total	38	40	18	5	6	107

Répartition des structures de l'IAE bénéficiaires d'une ingénierie entre 2013 et 2015 par secteur d'activité :





PARTIE 8

L'activité DLA :

- Cibles prioritaires historiques du DLA, plus de 21% des structures bénéficiaires d'ingénieries sont des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE).
- Comparé à leur répartition (20% des SIAE), les Associations Intermédiaires (AI) ont été fortement accompagnées par le DLA (36% des structures bénéficiaires).

Les constats :

- En 2015, l'Etat a réalisé une réforme du financement de l'IAE afin de :
 - simplifier et harmoniser le financement des SIAE
 - valoriser la qualité de l'accompagnement et les résultats des SIAE
- Le secteur est impacté par des réformes et évolutions législatives liées à l'emploi (Loi de sécurisation de l'emploi en 2013, loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale en 2014) et à la réorganisation territoriale (Loi NOTRe et loi MAPTAM : voir les constats dressés pages 5 et 6)

Les enjeux repérés :

- Renforcer le dialogue social.
- Professionnaliser et sécuriser la fonction employeur bénévole et salariée (maîtrise du cadre réglementaire, mutualisation de moyens administratifs et RH, management).
- Renforcer l'accompagnement des publics de l'IAE (fragilisation des publics, renforcer les parcours vers les entreprises, la formation).
- Développer des activités innovantes et protéger les innovations.
- Développer et diversifier les activités et les publics-usagers.
- Diversifier les partenariats et renforcer les partenariats avec les entreprises.
- Développer le numérique.
- Renforcer le développement commercial et la communication.
- Renforcer le pilotage économique et financier dont l'analyse de la rentabilité des activités et l'étude des politiques tarifaires.
- Développer une stratégie en lien avec la réorganisation territoriale (nouveaux interlocuteurs, nouveaux marchés, augmentation de la taille des marchés...).
- Concilier la logique de production et les valeurs de l'ESS.
- Développer une stratégie en lien avec la réorganisation territoriale (nouveaux interlocuteurs, nouveaux marchés, augmentation de la taille des marchés...).
- Renforcer les articulations entre les administrateurs et les salariés permanents.

2. Données départementales Loire-Atlantique

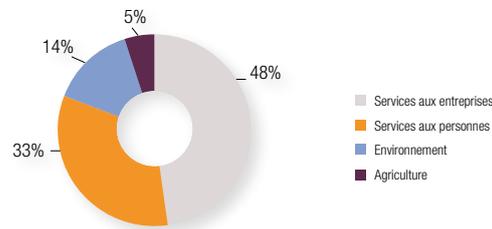
Thématiques d'accompagnement des structures de l'IAE bénéficiaires d'une ingénierie entre 2013 et 2015 :



	Association intermédiaire	Atelier Chantier d'Insertion	Entreprise d'Insertion	Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion	Régie de quartier	Total
Organisation interne	4		1			5
Commercial / étude de marché	2		2			4
Projet de la structure	2	2				4
Stratégie de consolidation	1	2	1			4
Evolution de l'activité	1	1				2
Management / GRH				1		1
Mutualisation	1					1
Total	11	5	4	1	0	21

PARTIE 8

Répartition des structures de l'IAE bénéficiaires d'une ingénierie entre 2013 et 2015 par secteur d'activité



- Pour renouveler l'approche DLA de cette cible historique du dispositif, un travail a été réalisé en 2015 avec l'Unité Départementale DIRECCTE, les collectivités territoriales dont le Conseil départemental 44 en lien avec les têtes de réseaux (FNARS, Coorace, Chantier Ecole, Fédération des Entreprises d'Insertion).

- Depuis le début du dispositif DLA en 2004, on peut considérer que l'ensemble des structures de l'IAE du département a été accompagné par un appui-conseil (individuel ou collectif).

- Pour les entreprises adaptées : un travail a été réalisé sur cette cible en 2015 (priorisation donnée par les pilotes) avec la DIRECCTE Pays de la Loire, l'UNEA et en lien avec le FRAC.

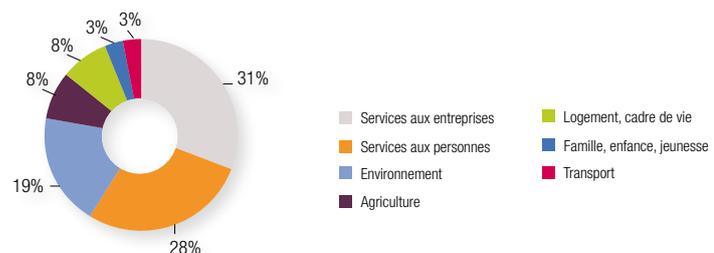
Maine-et-Loire

Thématiques d'accompagnement des structures de l'IAE bénéficiaires d'une ingénierie entre 2013 et 2015 :



	Association intermédiaire	Atelier Chantier d'Insertion	Entreprise d'Insertion	Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion	Régie de quartier	Total
Organisation interne	3	2	2	1	2	10
Mutualisation	3	2		1	1	7
Projet de la structure		1	2	1	1	5
Stratégie de consolidation		3	1			4
Evolution de l'activité	1	1				2
Gestion financière		1	1			2
Management / GRH			1		1	2
Recherche de financements		1	1			2
Commercial / étude de marché					1	1
Communication / NTIC		1				1
Nouvelles conventions SIAE						0
Total	7	12	8	3	6	36

Répartition des structures de l'IAE bénéficiaires d'une ingénierie entre 2013 et 2015 par secteur d'activité



- Pour renouveler l'approche DLA de cette cible historique du dispositif, un travail a été réalisé en 2015 avec l'Unité Départementale DIRECCTE, les collectivités territoriales, dont le conseil départemental, et en lien avec les têtes de réseaux (FNARS, Coorace, Chantier Ecole, Fédération des Entreprises d'Insertion).

- Depuis le début du dispositif DLA en 2004, on peut considérer que l'ensemble des structures de l'IAE du département a été accompagné par un appui-conseil (individuel ou collectif).

- Pour les entreprises adaptées : un travail a été réalisé sur cette cible en 2015 (priorisation donnée par les pilotes) avec la DIRECCTE Pays de la Loire, l'UNEA et en lien avec le FRAC.

PARTIE 8

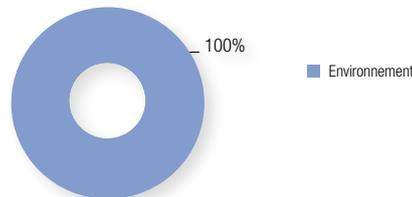
Mayenne

53

Thématiques d'accompagnement des structures de l'IAE bénéficiaires d'une ingénierie entre 2013 et 2015 :

	Association intermédiaire	Atelier Chantier d'Insertion	Entreprise d'Insertion	Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion	Régie de quartier	Total
Mutualisation	1	1				2
Nouvelles conventions SIAE			1			1
Stratégie de consolidation		1				1
Total	1	2	1	0	0	4

Répartition des structures de l'IAE bénéficiaires d'une ingénierie entre 2013 et 2015 par secteur d'activité



- En 2014, afin de renouveler l'approche DLA de cette cible historique, La Ligue de l'enseignement – FAL 53 a réalisé une communication spécifique à destination des structures de l'IAE.
- Le département de la Mayenne compte une vingtaine de structures de l'IAE, la plupart ayant déjà bénéficié du dispositif DLA depuis sa création dans le département.
- Deux structures ont bénéficié d'une ingénierie sur la période 2013–2015, et notamment dans le secteur de l'environnement. Elles concernent une association intermédiaire et un chantier d'insertion.

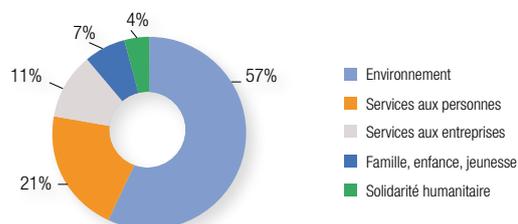
Sarthe

72

Thématiques d'accompagnement des structures de l'IAE bénéficiaires d'une ingénierie entre 2013 et 2015 :

	Association intermédiaire	Atelier Chantier d'Insertion	Entreprise d'Insertion	Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion	Régie de quartier	Total
Mutualisation	5	6	1			12
Organisation interne		6				6
Stratégie de consolidation	1	4				5
Commercial / étude de marché		1	3			4
Projet de la structure	1					1
Total	7	17	5	0	0	28

Répartition des structures de l'IAE bénéficiaires d'une ingénierie entre 2013 et 2015 par secteur d'activité



PARTIE 8

Sarthe (suite)

- La période 2013/2015 est marquée par l'émergence de demandes d'accompagnement collectif visant à favoriser le développement de dynamiques de coopération économique et de projets innovants.
- Elles concernent principalement les chantiers d'insertion et les associations intermédiaires. Ces démarches collectives viennent consolider des problématiques individuelles communes de plusieurs SIAE (Fragilité de gouvernance, développement commercial limité, rapprochement avec les entreprises...). Elles sont issues d'un travail partenarial initié avec les têtes de réseaux de l'IAE, l'unité départemental, le Département et Pôle Emploi.
- Les principaux enjeux identifiés au niveau local comme prioritaires visaient à :
 - Favoriser la diversification des supports d'activité d'entreprises sociales (entreprises adaptés, SIAE ...)
 - Travailler sur la thématique du développement commercial sur des enjeux de gouvernance interne et de management
 - Rapprocher les SIAE et le monde de l'entreprise

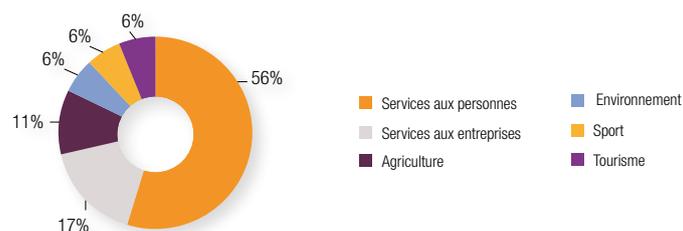
Vendée

Thématiques d'accompagnement des structures de l'IAE bénéficiaires d'une ingénierie entre 2013 et 2015 :



	Association intermédiaire	Atelier Chantier d'Insertion	Entreprise d'Insertion	Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion	Régie de quartier	Total
Commercial / étude de marché	1	2	1	1		5
Management / GRH	5					5
Organisation interne	5					5
Projet de la structure	1	1				2
Stratégie de consolidation		1				1
Total	12	4	1	1	0	18

Répartition des structures de l'IAE bénéficiaires d'une ingénierie entre 2013 et 2015 par secteur d'activité



- Le département compte 43 SIAE sur le département, dont 42 sont éligibles au DLA (une municipale) et deux établissements multi-structures. Entre 2013 et 2015, 19 SIAE ont été accompagnées, soit presque 50 % des SIAE.
- Les AI reviennent régulièrement pour des accompagnements individuels ou collectifs, le DLA est donc bien identifié auprès de ce type de structures. Certaines d'entre elles ont fait l'objet d'accompagnements spécifiques :
 - dans un cadre régional pour 3 AI (en 2013),
 - accompagnement collectif de 5 AI (en 2015).
- Certaines problématiques liées au statut des structures, comme par exemple la question des salariés en insertion depuis plus 2 ans dans les AI, ne sont pas spécifiques au territoire vendéen. Concernant les accompagnements collectifs 2015 et 2016, le DLA a été mobilisé sur ces thèmes.

PARTIE 8

B. Zoom sur la culture



Sur 1376 structures employeuses dans la culture, 289 ont été bénéficiaires d'une ingénierie entre 2004 et 2015, soit un taux de pénétration théorique de 21%.



Sur 658 structures employeuses dans la culture, 114 ont été bénéficiaires d'une ingénierie entre 2004 et 2015, soit un taux de pénétration théorique de 17%*.

Sur 202 structures employeuses dans la culture, 47 ont été bénéficiaires d'une ingénierie entre 2004 et 2015, soit un taux de pénétration théorique de 17%*.



Sur 63 structures éligibles au DLA dans la culture, 28 ont été bénéficiaires d'une ingénierie entre 2004 et 2015, soit un taux de pénétration réel de 44% (taux théorique de 41%).

Sur 144 structures éligibles au DLA dans la culture, 64 ont été bénéficiaires d'une ingénierie entre 2004 et 2015, soit un taux de pénétration réel de 44% (taux théorique de 37%).



* nous ne disposons pas des données affinées sur le 44 et le 49 : il n'est donc pas possible de calculer le taux de pénétration réel à l'échelle régionale.

Sur 183 structures éligibles au DLA dans la culture, 36 ont été bénéficiaires d'une ingénierie entre 2004 et 2015, soit un taux de pénétration réel de 19% (taux théorique de 18%).



Les Pays de la Loire comptent environ 1 376 structures culturelles employeuses et potentiellement éligibles au DLA dont une très grande majorité en Loire-Atlantique.

Ces structures développent une pluralité d'activités : compagnies, écoles, événements, animation, diffusion, festivals, médias...

L'activité DLA :

- Il s'agit d'un secteur prioritaire en Pays de la Loire depuis 2013 au regard des enjeux de pérennisation des Emplois Tremplins pour le Territoire (30% des structures bénéficiaires d'ETT) et du volume de l'activité DLA (16% de l'activité du DLA).
- C'est le 2^e secteur le plus accompagné par le DLA sur la période 2013-2015, avec 16% des accompagnements.
- En Loire Atlantique, la culture a représenté 25% des accompagnements DLA.

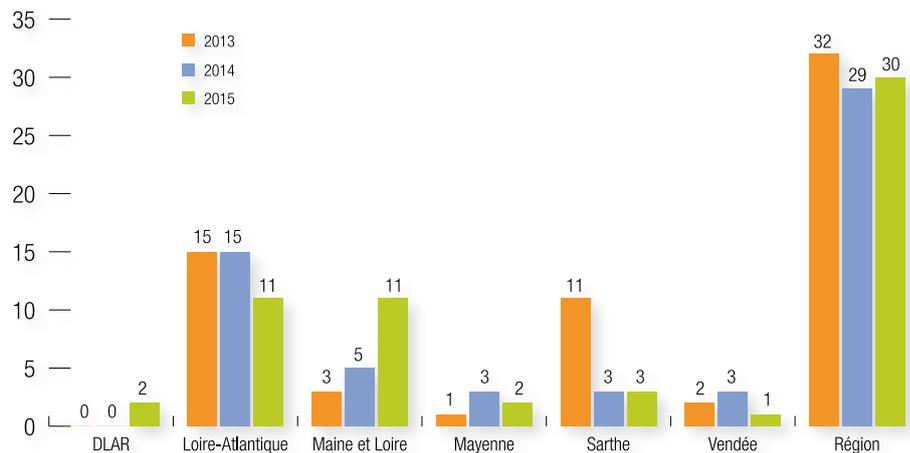
Zoom sur l'accompagnement du secteur culturel par le DLA régional :

- En 2013, afin de répondre aux enjeux de pérennisation des Emplois Tremplins pour le Territoire au sein des structures culturelles, un diagnostic a été mené dans le cadre du DLA régional (appelé C2RA à l'époque). Ces travaux - *menés en lien avec les opérateurs DLA, le Centre de Ressources DLA Culture (OPALE), le Pôle régional des musiques actuelles, la Région et la DRAC* - ont permis d'identifier des pistes d'action pour renforcer l'accompagnement du secteur culturel.
- Un plan d'accompagnement a été mis en place dans le cadre du DLA régional, autour de trois ambitions :
 - Améliorer l'intervention du DLA vis-à-vis du secteur culturel
 - Renforcer l'articulation entre le DLA et les autres acteurs de l'accompagnement culturel
 - Participer à la structuration d'une chaîne de l'accompagnement dans le secteur culturel



PARTIE 8

Répartition par département des structures culturelles bénéficiaires d'une ingénierie entre 2013 et 2015 :



Une action-phare du plan d'accompagnement régional : l'expérimentation de l'outil Culturdiag

- Constatant les besoins d'accompagnement liés à la gestion économique et financière, il a été décidé de déployer l'outil d'autodiagnostic économique et financier « Culturdiag » créé par les Centres de Ressources DLA Financement (France Active) et Culture (OPALE).
- Cet outil est diffusé auprès des structures culturelles au travers d'un accompagnement mené par des référents de l'accompagnement culturel au niveau départemental (référents généralistes) et régional (référents sectoriels). 9 référents ont été formés en 2015 et ont pu mener un accompagnement expérimental auprès d'une dizaine de structures.
- Ces premiers accompagnements ont fait l'objet d'un bilan positif, valorisant les apports suivants pour les structures accompagnées :
 - outillage fiable et pérenne
 - meilleur pilotage des structures (suivi et anticipation)
 - dialogue facilité avec les partenaires financiers
 - articulation des projets artistiques avec les conditions économiques et financières de la structure
- Cet outil favorise également la structuration d'une chaîne de l'accompagnement décloisonnée entre acteurs de l'accompagnement culturel et DLA.

PARTIE 8

Les constats :

- Le secteur est impacté par des réformes et évolutions législatives liées à l'emploi (Loi de sécurisation de l'emploi en 2013, loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale en 2014) et à la réorganisation territoriale (Loi NOTRe et loi MAPTAM : voir les constats dressés pages 5 et 6)
- Le secteur culturel présente des emplois relativement précaires malgré un fort niveau de qualification et la polyvalence de ses salariés : emplois aidés, temps partiels, fonction employeur fragile.
- En outre, les acteurs culturels sont particulièrement touchés par la réforme des rythmes scolaires (voir les constats dressés page 6).
- Par ailleurs, le secteur culturel est en cours de structuration. Des réseaux régionaux ont récemment émergé sur les champs du livre, des arts visuels, du cinéma et de l'audiovisuel.
- Il existe un espace de concertation entre acteurs et pouvoirs publics au niveau régional : la Conférence Régionale Consultative de la Culture.

Les enjeux repérés :

- Développer et diversifier les activités et les publics-usagers.
- Diversifier les partenariats et renforcer les partenariats avec les entreprises.
- Créer des dynamiques de coopérations territoriales et renforcer l'ancrage territorial des projets, notamment dans le cadre de la réforme territoriale.
- Renforcer la structuration des réseaux.
- Améliorer les conditions d'emploi (CDI, ETP...).
- Professionnaliser et sécuriser la fonction employeur bénévole et salariée (maîtrise du cadre réglementaire, mutualisation de moyens administratifs et RH, management).

PARTIE 8

C. Zoom sur le secteur santé, médico-social, social

L'activité DLA lié au secteur :



Sur 2531 structures employeuses dans le secteur santé, médico-social, social, 527 ont été bénéficiaires d'une ingénierie entre 2004 et 2015, soit un taux de pénétration théorique de 20,8%.



Sur 818 structures employeuses dans le secteur santé, médico-social, social, 130 ont été bénéficiaires d'une ingénierie entre 2004 et 2015, soit un taux de pénétration théorique de 16%*.

Sur 641 structures employeuses dans le secteur santé, médico-social, social, 124 ont été bénéficiaires d'une ingénierie entre 2004 et 2015, soit un taux de pénétration théorique de 19%*.



Sur 142 structures éligibles au DLA dans le secteur santé, médico-social, social, 58 ont été bénéficiaires d'une ingénierie entre 2004 et 2015, soit un taux de pénétration réel de 41% (taux théorique de 25%).

Sur 345 structures éligibles au DLA dans le secteur santé, médico-social, social, 104 ont été bénéficiaires d'une ingénierie entre 2004 et 2015, soit un taux de pénétration réel de 30% (taux théorique de 25%).



* nous ne disposons pas des données affinées sur le 44 et le 49 : il n'est donc pas possible de calculer le taux de pénétration réel à l'échelle régionale.

Sur 387 structures éligibles au DLA dans le secteur santé, médico-social, social, 116 ont été bénéficiaires d'une ingénierie entre 2004 et 2015, soit un taux de pénétration réel de 30% (taux théorique de 28%).



Le secteur santé, médico-social, social représente environ 2 531 structures employeurs et potentiellement éligibles au DLA.

Ce secteur regroupe les activités portant sur : l'accueil de jeunes enfants, la protection de l'enfance, la lutte contre les exclusions, l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, la santé, les Services à la Personne (SAP). Ces activités sont encadrées par le code de l'action sociale et des familles.

L'activité DLA :

- En Pays de la Loire, 20% des accompagnements DLA 2013-2015 ont bénéficié à ce secteur. La Vendée y a consacré 45% de ses accompagnements.
- Priorité du DLA en Pays de la Loire en 2014-2015, les Services à la Personne (SAP) ont bénéficié de près de 10% des accompagnements DLA 2013-2015.

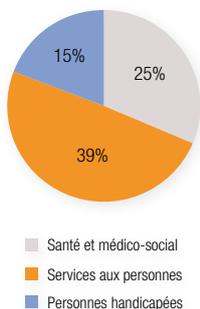
Les constats :

- Ce secteur est le plus gros pourvoyeur d'emplois associatifs dans la région. D'après une étude menée par « Recherche et Solidarités » en 2016, les établissements et services comptent en moyenne 30 salariés, ce qui en fait un secteur de l'ESS dynamique en emplois.
- Ce secteur est fortement encadré (législation, réglementation, normes, évaluations externes, tarification...), les structures sont donc professionnalisées et outillées sur le plan RH.

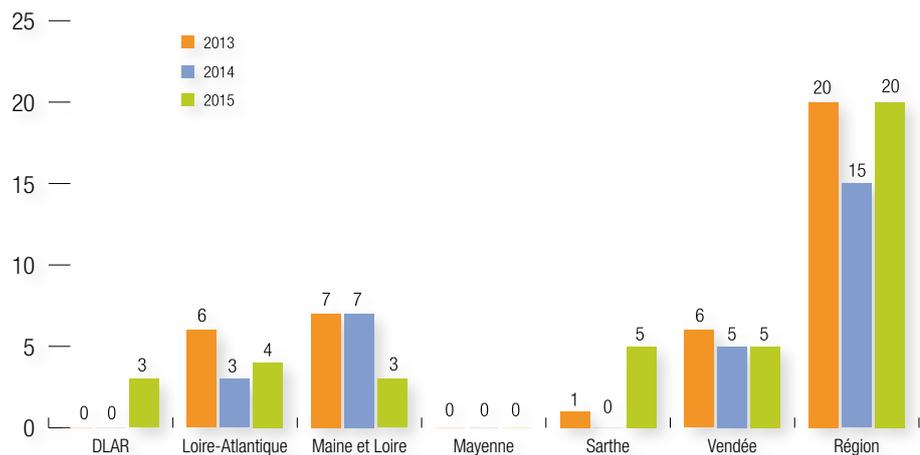


PARTIE 8

Répartition par secteur d'activité des structures bénéficiaires d'une ingénierie entre 2013 et 2015 dans le secteur de la santé



Répartition par département des structures bénéficiaires d'une ingénierie entre 2013 et 2015 dans le secteur des services à la personne :



Focus sur les services à la personne

- Certains acteurs rencontrent une forte concurrence du secteur privé lucratif (c'est le cas des EHPADs, résidences Services et Services d'aide à domicile) et font face à une contraction des financements publics. De nombreuses structures relevant des SAP sont en difficulté et font l'objet de programmes de soutien (par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie notamment).
- Les SAP connaissent également des situations fragiles en matière de ressources humaines : temps partiels, turn-over et pénibilité du travail, difficultés de recrutement.
- Le secteur est impacté par des réformes et évolutions législatives spécifiques :
 - Loi relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement (décembre 2015)
 - Loi Santé (janvier 2016)
- Il est aussi impacté par des réformes et évolutions législatives liées à l'emploi (Loi de sécurisation de l'emploi en 2013, loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale en 2014) et à la réorganisation territoriale (Loi NOTRe et loi MAPTAM : voir les constats dressés pages 5 et 6)

Focus sur la petite enfance

- En 2015, la CRESS et l'URIOPSS ont conduit une étude concernant la petite enfance, secteur historiquement porté par le secteur associatif, et au croisement d'enjeux éducatifs, politiques, budgétaires et de conciliation des temps.
- Dans un contexte où la précarité de nombreuses familles est grandissante et où le modèle économique non-lucratif des associations est fragilisé (moyens constants, concurrence du secteur lucratif, etc...), ce travail a permis de soulever 10 enjeux pour le secteur non lucratif de la petite enfance dont :
 - Développer une filière « métiers petite enfance » et certaines compétences des professionnels
 - Structurer le portage politique des EAJE (Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants) non lucratifs et consolider la gouvernance associative
 - Travailler au décloisonnement des acteurs de la petite enfance et des acteurs du soutien à la parentalité
 - Rendre lisible l'appartenance de ces structures à l'ESS



PARTIE 8

Focus sur la silver économie

- En Pays de la Loire, en 2040, les habitants âgés de plus de 60 ans représenteront plus d'un tiers de la population.
- La silver économie rassemble l'ensemble des acteurs producteurs de biens et/ou de services qui répondent aux besoins et aux usages des seniors et de leur entourage. C'est une filière globale qui regroupe de nombreux secteurs d'activité : santé, habitat, communication, transports, sécurité, services, distribution, loisirs, etc... et qui crée de la valeur économique, sociale et sociétale. Cette approche économique du vieillissement présente de fortes opportunités de croissance, de production et d'emploi et est affichée comme une filière industrielle prioritaire par les pouvoirs publics (Rapport Innovation 2030 et Contrat de filière Silver économie, 2013).
- Si elle relève de stratégies d'acteurs économiques sur leurs marchés, la silver économie est aussi très étroitement liée et tributaire des enjeux des politiques de santé et de leur mise en œuvre.
- Concernant l'aide à la personne, les perspectives de développement d'activité sont particulièrement fortes. En effet, on constate une orientation marquée des pouvoirs publics pour favoriser le maintien à domicile tenant compte notamment de :
 - constats liés au coût de la prise en charge en établissement
 - la saturation de la capacité d'accueil en hébergement médicalisé
 - des critères du « bien vieillir », considérant qu'un vieillissement auprès des proches et dans le domicile est préférable au placement en établissement
 - des choix des personnes
- De plus, les pouvoirs publics encouragent fortement le développement de la téléassistance, la télémédecine favorisant le maintien à domicile.
- La politique de la prévention de la perte d'autonomie irrigue également l'évolution du champ de l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap en intégrant l'aidant, le réseau relationnel de la personne à la fois en tant que soutien potentiel mais également comme sujet ayant besoin de soutien.

Les enjeux repérés :

- Répondre aux problématiques RH et améliorer la qualité de l'emploi.
- Accompagner la fonction employeur face à la complexité administrative et aux responsabilités croissantes.
- Accompagner les projets de fusion, mutualisation de structures.
- Renforcer la chaîne de l'accompagnement et agir en complémentarité de l'intervention des réseaux sectoriels.

PARTIE 8

D. Zoom sur les sports

L'activité DLA lié au secteur :



Sur 1793 structures employées dans le sport, 260 ont été bénéficiaires d'une ingénierie dans ce secteur entre 2004 et 2015, soit un taux de pénétration théorique de 14,5%.



Sur 627 structures employées dans le sport, 43 ont été bénéficiaires d'une ingénierie entre 2004 et 2015, soit un taux de pénétration théorique de 7%*.



Sur 120 structures éligibles au DLA dans le sport, 47 ont été bénéficiaires d'une ingénierie entre 2004 et 2015, soit un taux de pénétration réel de 40% (taux théorique de 35%).

Sur 463 structures employées dans le sport, 51 ont été bénéficiaires d'une ingénierie entre 2004 et 2015, soit un taux de pénétration théorique de 11%*.



Sur 202 structures éligibles au DLA dans le sport, 48 ont été bénéficiaires d'une ingénierie entre 2004 et 2015, soit un taux de pénétration réel de 24% (taux théorique de 24%).



* nous ne disposons pas des données affinées sur le 44 et le 49 : il n'est donc pas possible de calculer le taux de pénétration réel à l'échelle régionale.

Sur 343 structures éligibles au DLA dans le sport, 71 ont été bénéficiaires d'une ingénierie entre 2004 et 2015, soit un taux de pénétration réel de 21% (taux théorique de 21%).



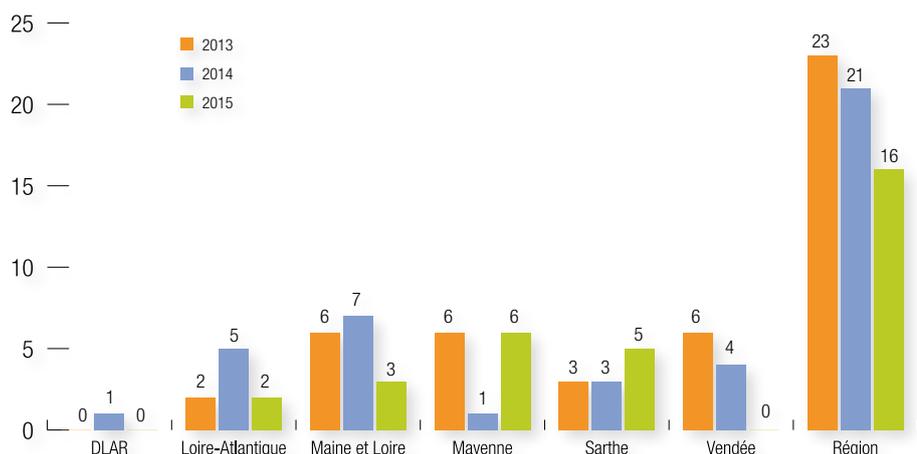
Attention : quelques structures proposant des activités sportives ont été enregistrés dans les catégories DLA « Loisirs » ou « Famille, Enfance, Jeunesse » (par exemple des associations de type amicales laïques).

Le secteur est composé de : clubs classiques, clubs omnisports, clubs gestionnaires d'établissements sportifs, des organes déconcentrés des fédérations (Ligues régionales et comités départementaux), du CROS (Comité Régional Olympique et Sportif) et des CDOS (Comités Départementaux Olympiques et Sportifs).

L'activité DLA :

- Le secteur du sport représente environ 1793 structures employées et potentiellement éligibles au DLA.
- En Pays de la Loire, le secteur sportif a été le 3^e secteur accompagné par le DLA sur la période 2013-2015 avec 11% des accompagnements.
- En Mayenne, il a représenté 28% des accompagnements, ce qui en fait le premier secteur accompagné entre 2013 et 2015.

Répartition par département des structures sportives bénéficiaires d'une ingénierie entre 2013 et 2015 :





PARTIE 8

Les constats :

- La Région des Pays de la Loire est une région très sportive. Elle arrive en tête des régions françaises pour la pratique sportive par habitant (INSEE Novembre 2014). Il existe une forte diversité des activités proposées, une bonne couverture territoriale en clubs et en équipements (malgré des territoires carencés). De surcroît, la Mayenne est le département le plus sportif de France (sur la base du nombre de licences par habitant – chiffres INSEE novembre 2014).
- Les structures ont majoritairement peu de salariés et disposent d'un encadrement essentiellement bénévole.
- On constate des difficultés de recrutement sur les métiers de l'animation et du sport (2^e source de besoin de main d'œuvre en 2015 (source Pôle Emploi-BMO). Les emplois d'animateurs présentent généralement un faible volume horaire.
- Les structures ont recours aux emplois aidés et disposent d'aides à l'emploi nationales spécifiques (aides à l'emploi du Centre National pour le Développement du Sport – CNDS - ou aides liées à des politiques fédérales).
- Il existe des groupements d'employeurs spécialisés (Profession Sport Emploi 44 et GEAS 53)
- Le secteur est impacté par des réformes et évolutions législatives liées à l'emploi (Loi de sécurisation de l'emploi en 2013, loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale en 2014) et à la réorganisation territoriale (Loi NOTRe et loi MAPTAM : voir les constats dressés pages 5 et 6)
- La plupart des pratiques ne peuvent exister sans équipement et pour certaines, sans équipement spécifique. La problématique liée aux équipements est un enjeu majeur pour le développement du sport. Les schémas de cohérence des équipements sportifs visent à y répondre.
- Le secteur est fortement structuré. Les structures sportives doivent inscrire leurs projets dans le cadre des projets de développement décidés au niveau national mais également au niveau territorial (Schéma Régional du Sport en Pays de la Loire).
- Ce secteur fait l'objet d'un espace de concertation entre acteurs et pouvoirs publics au niveau régional : la Conférence Régionale Consultative du Sport.

Les enjeux repérés :

Liés à l'emploi :

- professionnalisation des dirigeants bénévoles : gestion RH, fonction employeur, organisation interne,
- mutualisation des emplois, notamment d'animateurs sportifs,
- pérennisation des emplois,
- augmentation des niveaux de qualification et mutualisation de formations.

Liés à la gouvernance :

- accompagnement de la gouvernance et du renouvellement des bénévoles,
- accompagnement des projets associatifs des clubs, des comités départementaux ou régionaux.

Liés aux modèles économiques :

- diversification des activités (tourisme, sport en entreprise, sport santé),
- diversification des publics (jeunes, seniors, publics socialement fragiles, prisonniers,...),
- définition des offres de prestation et des politiques tarifaires,
- recours aux nouveaux modes de financements (crowdfunding, mécénat, projets européens),
- développement de nouvelles relations avec les usagers, les clients, les partenaires, les entreprises....

Liés à la coopération-mutualisation :

- accompagnement des regroupements et fusions d'associations sportives et de clubs induits par la réforme territoriale,

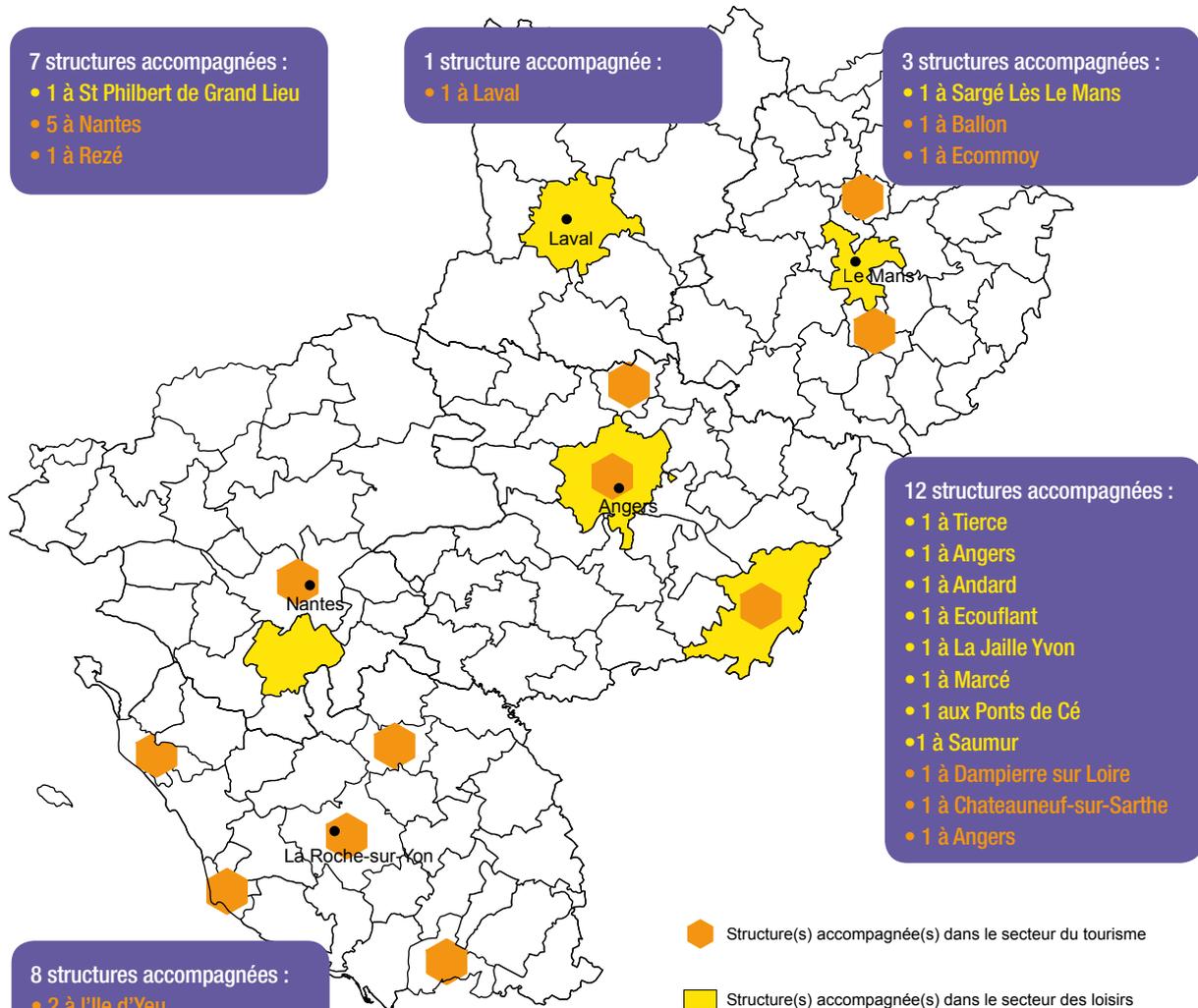
Liés aux nouveaux enjeux intersectoriels :

- développement des outils numériques et d'innovation (accompagner les bénévoles aux nouvelles formes de travail collaboratif et aux nouveaux usages du numérique ; créer un espace public numérique pour la filière sport ; développer la recherche par discipline sportive notamment sur le sport de haut niveau),
- intégration d'une logique de développement durable dans les activités proposées.



PARTIE 8

E. Zoom sur le tourisme social et les loisirs



- Le secteur du tourisme recouvre une variété d'acteurs tels que : offices de tourisme, musées associatifs, hébergements (campings, villages vacances...), organisateurs de séjours... Les activités de loisirs peuvent également contribuer à l'attractivité touristique des territoires.
- Le secteur est impacté par la réorganisation territoriale (Loi NOTRE et loi MAPTAM : voir les constats dressés pages 5 et 6).
- Au sein du secteur touristique, le Tourisme Social regroupe les acteurs de l'hébergement, de l'organisation de séjours et de l'aide au départ visant l'accès aux vacances du plus grand nombre.

- En 2014-2015, le DLA régional a réalisé un diagnostic sur les acteurs de l'hébergement relevant du tourisme social, en lien avec la tête de réseau UNAT (Union Nationale des Association de Tourisme et de plein air). 121 établissements ont été identifiés dans la région : principalement des établissements d'accueils collectifs de mineurs, villages et résidences de vacances et centres d'accueil de jeunes. La Loire-Atlantique et la Vendée, de par leur littoral, regroupent plus de 80% des établissements.
- L'UNAT des Pays de la Loire fédère environ 70% de ces établissements. Ces acteurs sont également souvent affiliés à de grands réseaux nationaux (VVF, Cap France...) dont certains relèvent de l'éducation populaires (PEP, Ligue de l'Enseignement...).
- Ce diagnostic a permis d'identifier des enjeux.



PARTIE 8

Les enjeux repérés :

Liés aux modèles économiques :

- La gestion du patrimoine bâti pèse sur les structures (besoin d'investissements lourds pour rénover et mettre aux normes), la fréquentation des établissements est en baisse et les activités sont saisonnières.

Il apparaît nécessaire de renforcer l'approche stratégique des structures, diversifier les activités et les ressources, mutualiser entre structures et créer des modèles innovants, tout en garantissant la mixité des publics et la proximité au territoire.

Liés à la communication :

- Les acteurs du tourisme social s'inscrivent dans un champ concurrentiel mais doivent également faire valoir leurs différences.

Les acteurs doivent renforcer la visibilité et l'attractivité de leur offre, notamment par un plus fort usage du numérique (présence sur Internet, réservations en ligne, utilisation des réseaux sociaux...)

Liés à la fonction employeur-GRH et qualité de l'emploi :

- Il existe une variété de contrats utilisés au sein de ces structures, certains liés au caractère saisonnier de ces emplois. De plus, les acteurs ont recours à différentes conventions collectives (Animation, Tourisme Social et Familial, Sport...) qui ne sont pas toujours adaptées aux activités et fonctionnement des structures.
- Les structures cherchent à consolider les emplois (favoriser les CDI et augmenter les temps de travail) par les mutualisations de postes entre structures, l'annualisation des temps de travail ou le développement d'activités.
- La saisonnalité des recrutements positionne la fonction de management comme essentielle au bon fonctionnement des structures. Certains postes permanents rencontrent des problématiques liées à la santé au travail (postes liés à l'entretien notamment) ou d'évolution professionnelle.

Il apparaît nécessaire de sécuriser la fonction employeur et les emplois, renforcer l'organisation interne (articulation bénévoles-salariés sur la fonction employeur, management), appuyer les mutualisations (emplois mais également outils GRH), renforcer l'accès à la formation et la gestion des évolutions de carrières et veiller à la santé au travail.

Liés à l'offre de soutien existant :

- De nombreux outils d'accompagnement et de financement existent mais sont parfois sous-utilisés. L'UNAT développe des actions visant à l'information de ses adhérents sur les offres de soutien et au renforcement des synergies entre acteurs du financement et de l'accompagnement.

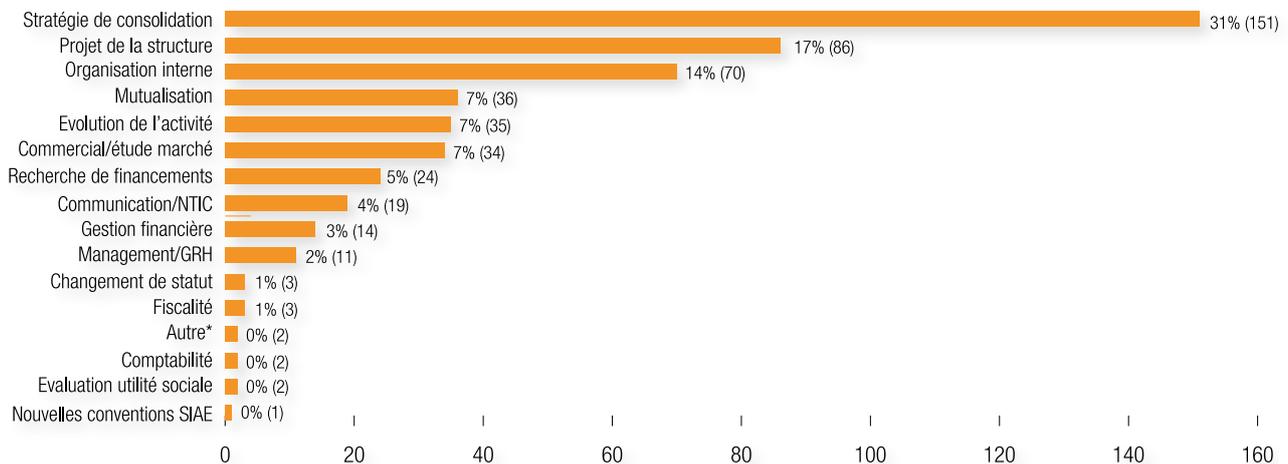
- Afin de faire suite à ce diagnostic et répondre aux enjeux identifiés, le DLA régional accompagne l'UNAT en 2016 afin de développer une offre de services pérenne à destination des acteurs du tourisme social.



PARTIE 9

LES THÉMATIQUES D'ACCOMPAGNEMENT

Thématiques d'accompagnement des structures bénéficiaires d'ingénieries entre 2013 et 2015 :



* Autre : Bon App Filière Locale (2013) et GESL (2015)

Les accompagnements sont classés selon la thématique principale d'intervention du prestataire. Toutefois, les interventions réalisées irriguent généralement plusieurs thématiques.

Les constats :

- Face à l'évolution de l'environnement socio-économique et à la multiplication des outils accessibles en ligne, les accompagnements se concentrent de plus en plus sur des questions stratégiques relevant du pilotage des structures et inscrites dans une vision à moyen ou long terme.
- Le DLA est activé en premier lieu et à plus de 30% sur les stratégies de consolidation. Cette thématique recouvre des interventions portant principalement sur la dimension économique du projet de la structure dans une vision de moyen terme (3 à 5 ans).
- La deuxième thématique d'accompagnement est celle du projet des structures. Les interventions portent sur les projets associatifs et les projets stratégiques et peuvent s'inscrire dans des temporalités plus longues.
- Les thématiques d'accompagnements relevant de la fonction employeur, GRH et organisation interne sont le troisième sujet de mobilisation du DLA et tendent à se renforcer (16% des accompagnements).
- Incitées par le contexte de réorganisation territoriale, mais également en accord avec leur ADN, les associations recherchent de plus en plus à travailler en commun (mutualisation de fonctions, achats groupés... etc.). La mutualisation arrive en quatrième position des thématiques accompagnées et connaît une hausse significative (nombre d'ingénieries multiplié par 4 en 3 ans).
- Des dynamiques sociales, sociétales, économiques traversent les acteurs de l'ESS et apparaissent dans les politiques publiques dans une logique intersectorielle : économie circulaire, innovation, numérique, économie collaborative, RSE...
- Le contexte de baisse des subventions publiques incite les acteurs à repenser leur modèle économique, notamment par la diversification de leurs ressources et l'ouverture à de nouveaux outils de financement (mécénat, crowdfunding notamment).
- Dans un contexte de professionnalisation des associations employeuses et du renforcement de l'approche gestionnaire, on constate un renouvellement du bénévolat difficile.
- Au regard de l'évolution du modèle économique des structures, ou de l'essoufflement de la gouvernance, certaines structures s'interrogent sur l'évolution de leur statut. Le DLA a peu d'activité sur cette thématique.



PARTIE 9

Les enjeux repérés :

Sur les modèles économiques :

Concernant les mutations des modèles économiques :

- Développer des activités innovantes et protéger les innovations
- Développer et diversifier les activités et les publics-usagers
- Diversifier les ressources (dont les nouveaux modes de financement : crowdfunding) et renforcer l'autonomie financière
- Diversifier les partenariats et renforcer les partenariats avec les entreprises
- Développer le numérique
- Renforcer le développement commercial et la communication
- Accompagner les mutualisations et les fusions de structures en lien avec la réforme territoriale
- Mutualiser des ressources, compétences et moyens : emplois, gestion administrative, gestion RH
- S'adapter aux nouveaux modes de contractualisation avec les collectivités, dans le cadre de la réorganisation territoriale
- Consolider et faire évoluer les modèles économiques

Concernant le pilotage économique et financier, en lien avec les projets des structures et les territoires :

- Renforcer le pilotage économique et financier dont l'analyse de la rentabilité des activités et l'étude des politiques tarifaires
- Développer une stratégie en lien avec la réorganisation territoriale (nouveaux interlocuteurs, nouveaux marchés, augmentation de la taille des marchés...)
- Sécuriser les embauches (en lien avec la stratégie et les moyens de la structure)
- Pérenniser les emplois (dont les emplois aidés)
- Concilier la logique de rentabilité et les valeurs de l'ESS
- Mettre en adéquation les objectifs et les moyens d'un projet associatif

Sur la gouvernance :

Concernant la vie associative :

- Accompagner le renouvellement des projets associatifs et de la gouvernance (structures parfois anciennes)

Concernant le pilotage des structures :

- Renforcer l'accès à l'information et aux ressources pour les bénévoles
- Renforcer le pilotage et l'anticipation
- Impliquer les administrateurs dans la stratégie
- Renforcer les articulations entre les administrateurs et les salariés permanents

- Développer une stratégie en lien avec la réorganisation territoriale (nouveaux interlocuteurs, nouveaux marchés, augmentation de la taille des marchés...)
- Valoriser l'impact des acteurs de l'ESS

Sur les nouveaux enjeux inter-sectoriels :

- Favoriser l'émergence de ces nouveaux enjeux
- Développer une culture commune de ces nouveaux enjeux
- Recenser les acteurs concernés
- Evaluer et valoriser les opportunités de développement auprès des acteurs ESS
- Identifier les ressources d'appui
- Valoriser l'expérience, les réussites, les innovations associatives
- Identifier la stratégie idoine
- Créer une dynamique de coopération interne et externe et décroiser les projets
- Dégager des moyens dédiés au développement de projets (moyens partagés entre structures)

Sur les dynamiques de coopération territoriale :

- Créer des dynamiques de coopérations territoriales et renforcer l'ancrage territorial des projets, notamment dans le cadre de la réforme territoriale
- Appréhender les nouveaux territoires et les nouveaux acteurs dans le cadre de la réforme territoriale
- Susciter des coopérations et/ou des complémentarités entre acteurs
- Développer plus de concertation entre acteurs de l'ESS et collectivités, dans le cadre de la réorganisation territoriale
- Réaliser et partager les diagnostics de territoire
- Inscrire ses actions dans un projet de territoire
- Donner une légitimité aux acteurs pour agir
- Faire connaître, reconnaître ses compétences

Sur les rapprochements de structures (coopérations, mutualisations, fusions) :

- Répondre aux démarches de rapprochement et de mutualisation
- Anticiper et s'adapter aux évolutions induites par la loi NOTRe (réorganisation territoriale, évolution des compétences)
- Maintenir les activités et missions de certaines structures dans le contexte de réorganisation territoriale
- Accompagner les structures culturelles, sportives et d'animation impactées par la réforme des rythmes scolaires
- Renforcer la structuration des réseaux



SYNTHÈSE DES ENJEUX TRANSVERSAUX REPÉRÉS POUR L'ESS EN PAYS DE LA LOIRE

Sur la professionnalisation de la GRH, management et fonction employeur :

- Professionnaliser et sécuriser la fonction employeur bénévole et salariée (maîtrise du cadre réglementaire, mutualisation de moyens administratifs et RH, management)
- Sécuriser et anticiper les embauches (en lien avec la stratégie et les moyens de la structure)
- Rendre plus lisible, accessible et pluridisciplinaire l'offre d'accompagnement et de formation pour les bénévoles employeurs
- Renforcer l'accompagnement à la création du premier emploi (une offre sur l'accompagnement RH à la création du 1^{er} emploi financée par la DIRECCTE s'est constituée fin 2016)
- Accompagner la création d'emplois partagés entre associations non employeuses

Sur la qualité de l'emploi :

- Améliorer les conditions d'emploi (CDI, ETP...)
- Améliorer la qualité de vie au travail et prévenir les risques psycho-sociaux
- Renforcer le dialogue social

Sur les modèles économiques :

Concernant les mutations des modèles économiques :

- Développer des activités innovantes et protéger les innovations
- Développer et diversifier les activités et les publics-usagers
- Diversifier les ressources (dont les nouveaux modes de financement : crowdfunding) et renforcer l'autonomie financière
- Diversifier les partenariats et renforcer les partenariats avec les entreprises
- Développer le numérique
- Renforcer le développement commercial et la communication
- Accompagner les mutualisations et les fusions de structures en lien avec la réforme
- Mutualiser des ressources, compétences et moyens : emplois, gestion administrative, gestion RH

- S'adapter aux nouveaux modes de contractualisation avec les collectivités, dans le cadre de la réorganisation territoriale
- Consolider et faire évoluer les modèles économiques

Concernant le pilotage économique et financier, en lien avec les projets des structures et les territoires :

- Renforcer le pilotage économique et financier dont l'analyse de la rentabilité des activités et l'étude des politiques tarifaires
- Développer une stratégie en lien avec la réorganisation territoriale (nouveaux interlocuteurs, nouveaux marchés, augmentation de la taille des marchés...)
- Sécuriser les embauches (en lien avec la stratégie et les moyens de la structure)
- Pérenniser les emplois (dont les emplois aidés)
- Concilier la logique de rentabilité et les valeurs de l'ESS
- Mettre en adéquation les objectifs et les moyens d'un projet associatif

Sur la gouvernance :

Concernant la vie associative :

- Accompagner le renouvellement des projets associatifs et de la gouvernance (structures parfois anciennes)

Concernant le pilotage des structures :

- Renforcer l'accès à l'information et aux ressources pour les bénévoles
- Renforcer le pilotage et l'anticipation

- Impliquer les administrateurs dans la stratégie
- Renforcer les articulations entre les administrateurs et les salariés permanents
- Développer une stratégie en lien avec la réorganisation territoriale (nouveaux interlocuteurs, nouveaux marchés, augmentation de la taille des marchés...)
- Valoriser l'impact des acteurs de l'ESS



Sur les nouveaux enjeux inter-sectoriels :

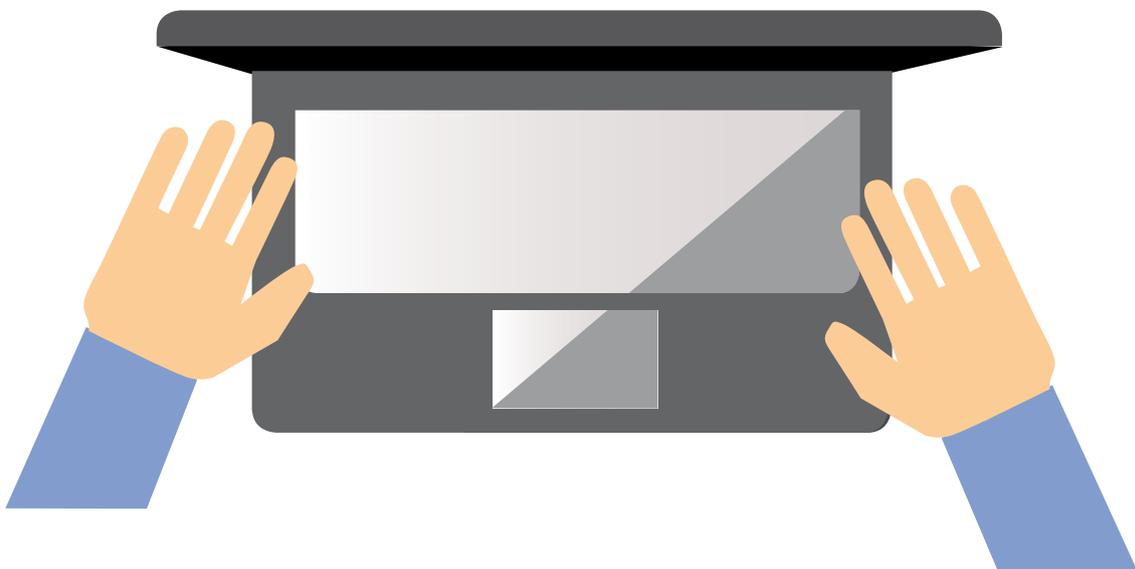
- Favoriser l'émergence de ces nouveaux enjeux
- Développer une culture commune de ces nouveaux enjeux
- Recenser les acteurs concernés
- Evaluer et valoriser les opportunités de développement auprès des acteurs de l'ESS
- Identifier les ressources d'appui
- Valoriser l'expérience, les réussites, les innovations associatives
- Identifier la stratégie idoine
- Créer une dynamique de coopération interne et externe et décloisonner les projets
- Dégager des moyens dédiés au développement de projets (moyens partagés entre structures)

Sur les dynamiques de coopération territoriale :

- Créer des dynamiques de coopérations territoriales et renforcer l'ancrage territorial des projets, notamment dans le cadre de la réforme territoriale
- Appréhender les nouveaux territoires et les nouveaux acteurs dans le cadre de la réforme territoriale
- Susciter des coopérations et/ou des complémentarités entre acteurs
- Développer plus de concertation entre acteurs de l'ESS et collectivités, dans le cadre de la réorganisation territoriale
- Réaliser et partager les diagnostics de territoire
- Inscrire ses actions dans un projet de territoire
- Donner une légitimité aux acteurs pour agir
- Faire connaître, reconnaître ses compétences

Sur les rapprochements de structures (coopérations, mutualisations, fusions) :

- Répondre aux démarches de rapprochement et de mutualisation
- Anticiper et s'adapter aux évolutions induites par la loi NOTRe (réorganisation territoriale, évolution des compétences)
- Maintenir les activités et missions de certaines structures dans le contexte de réorganisation territoriale
- Accompagner les structures culturelles, sportives et d'animation impactées par la réforme des rythmes scolaires
- Renforcer la structuration des réseaux





CONSTATS ET ENJEUX SUR LE DISPOSITIF DLA

Les constats :

- Régionalisation du pilotage et disparition des comités de pilotage départementaux (mise en place d'un comité territorial co-animé CEAS/UD72 en Sarthe, Comité d'appui stratégique (pilotes + DDCCS + Ville de la Roche-sur-Yon et de Fontenay-le-Comte + CD85) en Vendée).
- Dans le cadre de la convention 2014-2016, de nouvelles cibles et priorités apparaissent : les structures situées ou agissant en QPV et ZRR, les bénéficiaires d'emplois d'avenir, le secteur culturel.
- Dans le cadre de la convention 2014-2016, les missions du DLA régional évoluent et intègrent et une plus forte activité d'accompagnement : accompagnements régionaux et accompagnements de filière (le secteur culturel dès 2013 puis le tourisme social et les activités impactées par la réforme des rythmes scolaires à partir de 2014).
- La convention 2014-2016 intègre une mission spécifique d'ancrage du DLA dans une chaîne de l'accompagnement, afin de renforcer les logiques de parcours.
- Complexification des thématiques d'accompagnement et donc des accompagnements en eux-mêmes, d'où l'importance d'un bon calibrage concernant le premier accompagnement de la structure dans la démarche DLA mais aussi du suivi dans la durée de cette structure.
- Structures accompagnées, prestataires et opérateurs DLA ont le même ressenti : les accompagnements sont trop courts. Certains prestataires ne se positionnent plus sur le DLA (3 jours facturés mais plus de 3 jours de travail effectif), les structures reviennent dans le dispositif (en moyenne, à l'échelle régionale, une structure bénéficie de presque deux ingénieries dans le cadre du DLA).
- Les prestataires souhaitent une relation renforcée avec les DLA afin de favoriser la qualité des accompagnements
- Développement ces dernières années de la chaîne de l'accompagnement et du financement avec l'apparition de nouveaux dispositifs (ex : DASESS, accompagnements RH des OPCA, l'AC-SV porté par l'AFDAS), en parallèle de l'arrêt d'autres mesures (mesure 4.2.3, emplois tremplins... etc.).
- Avec la loi ESS de 2014 et le décret DLA de 2015, les cibles du DLA s'élargissent à l'ensemble des acteurs de l'ESS historiques ainsi que les entreprises commerciales bénéficiant de l'agrément ESUS. De nouvelles structures vont donc entrer dans le champ du DLA, avec notamment des types de gouvernances différents de ceux des associations. Les travaux de communication et de diagnostics devront sans doute évoluer pour que le DLA puisse aussi capter ces nouvelles structures et répondre à leurs besoins.

Les enjeux repérés :

Sur le pilotage du dispositif :

- Prendre en compte les spécificités des territoires au sein d'un dispositif régional
- Prendre en compte les enjeux d'accompagnement de l'ESS

Sur l'éligibilité des structures et les cibles :

- Maintenir le DLA au service des structures les plus fragiles
- Identifier les nouvelles structures éligibles au DLA, appréhender leurs besoins, mettre en œuvre les actions de communication nécessaires et adapter le travail d'accompagnement
- Proposer un accompagnement à toutes les structures demandeuses
- Toucher les structures qui n'adhèrent pas à un réseau

Sur la qualité de l'accompagnement :

- Améliorer la qualité des accompagnements DLA (inégaux d'un territoire à l'autre)
- Adapter le nombre de jours d'accompagnement DLA aux besoins de la structure
- Renforcer les liens avec les prestataires : transparence sur les choix des prestataires retenus et renforcement du suivi des interventions (inégaux d'un territoire à l'autre)

Sur les thématiques d'accompagnement :

- Mobiliser davantage le DLA sur les thématiques liées aux nouveaux enjeux intersectoriels (innovation, numérique, RSE...)

Sur la chaîne de l'accompagnement :

- Renforcer la chaîne de l'accompagnement et agir en complémentarité des réseaux sectoriels au niveau régional et local
- Améliorer la communication sur les outils d'accompagnement
- Pérenniser l'outil Culturdiag

Sur l'animation locale :

- Communiquer sur le dispositif au mieux
- Couvrir l'ensemble du territoire malgré des temps de déplacement et d'animation plus importants sur les territoires les plus éloignés et malgré la proximité des pôles urbains qui concentrent les structures
- Poursuivre le travail de ciblage et d'ancrage du DLA sur les territoires prioritaires
- Toucher les structures qui n'adhèrent pas à un réseau

Sur le lien aux partenaires publics :

- Que les collectivités connaissent et communiquent leurs besoins
- Sensibiliser les élus au poids de l'ESS sur les territoires afin d'identifier le DLA comme outil de développement (activité, emplois) et donc de favoriser les prescriptions



PISTES DE RÉFLEXION SUR L'ÉVOLUTION DU DISPOSITIF

Les pistes d'actions ci-dessous ont été identifiées lors des rencontres régionales, des rencontres en Mayenne, en Sarthe et en Vendée et au travers d'une enquête réalisée auprès des prestataires du DLA

Sur le pilotage du dispositif

- Création d'instances de décisions départementales
- Adaptation des priorités du DLA en fonction des spécificités territoriales

Sur l'évolution des cibles du DLA

- Veille et identification des nouvelles cibles du DLA
- Sollicitation des structures pour autofinancer une partie de leur accompagnement (en fonction de leur situation financière)

Sur la chaîne de l'accompagnement

- Appui renforcé sur différentes ressources et différents acteurs à toutes les étapes de l'accompagnement, notamment sur la phase de consolidation (suivi post-ingénierie)
- Articulation entre le DLA et les nouvelles offres d'accompagnement RH à la création du premier emploi associatif

Sur le renforcement des effets des accompagnements

- Renforcement et harmonisation de l'évaluation qualitative des accompagnements
- Souplesse dans le calibrage des jours d'accompagnement réservés à une structure

Sur le lien aux collectivités et l'animation

- Renforcement de la participation des collectivités au DLA à différents niveaux : prescription, diagnostic, co-financement, actions d'accompagnement complémentaires au DLA
- Dialogue avec les collectivités pour anticiper et accompagner l'impact sur les structures de l'ESS des réorganisations territoriales et de l'évolution des compétences
- Renforcement des liens avec les réseaux locaux de l'ESS et avec les têtes de réseau locales
- Renforcement de la couverture de l'ensemble du territoire et notamment des territoires ruraux



NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Pilotage et suivi de la démarche

La CRESS, en tant que chef de file du DLA régional, a coordonné la démarche participative de l'analyse des besoins territoriaux en Pays de la Loire. Les inter-DLA animés par la CRESS (janvier, février, avril, juin, septembre et novembre 2016) ont permis de nombreux échanges avec tous les opérateurs DLA départementaux et le Mouvement Associatif sur cette étude, sa construction et la méthodologie employée. Ces temps de travail et d'échanges ont permis de co-construire le document final présenté ici.

Les pilotes du DLA ont pu suivre l'avancement des travaux par des temps d'information et de travail formels (deux comités de pilotage en mars et en novembre et un comité de suivi régional en juin) mais également par échanges de mails.

Analyses quantitatives

Les données chiffrées sont issues de la base de données Enée Activités, base nationale que les opérateurs DLA doivent remplir pour suivre leur activité. De cette base de données, la CRESS a extrait une exportation des structures ayant bénéficié d'une ingénierie entre 2013 et 2015, années de référence de cette étude. Cette exportation a permis de croiser les données exploitées ci-dessus. Les opérateurs DLA ont validé ces données et fourni les analyses qualitatives qui s'y rapportaient.

Les bases statistiques de l'INSEE acquises par la CRESS nous ont également permis de travailler sur le calcul du taux de pénétration réel et théorique. Avec le fichier SIRENE (Système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements), qui enregistre l'état civil de toutes les entreprises et leurs établissements et est géré par l'INSEE,

nous avons pu déterminer une liste des structures de l'ESS employeuses en 2015. Les opérateurs DLA en Mayenne, Sarthe et Vendée ont repris la liste des structures implantées dans leur département respectif afin de ne garder que des structures éligibles au DLA. En comparant le nombre de structures ayant bénéficié d'une ingénierie DLA avec ce nombre de structures éligibles au DLA, nous avons pu calculer sur ces territoires le taux de pénétration réel du dispositif depuis 2004.

En concertation avec les pilotes, les types de structures non éligibles au DLA ont été retirés des listes de façon uniforme sur les trois départements : exclusion des coopératives (sauf SCOP, SCIC, FR et FD CUMA), des OGEC, des associations culturelles, des syndicats professionnels, des groupements d'employeurs agricoles, les associations coopératives inscrites (droit local Alsace Moselle), les associations non déclarées, les assurances mutuelles agricoles, les autres organismes mutualistes, les caisses fédérales de crédit mutuel, les caisses de crédit agricole mutuel, les caisses locales de crédit mutuel, les coopératives d'utilisation de matériel agricole en commun (CUMA), les mutuelles, les SA coopératives (d'intérêt) maritimes à conseil d'administration, les SICA, les sociétés coopératives de banque populaire, les sociétés d'assurance à forme mutuelle, les sociétés de caution mutuelle, les sociétés en nom collectif coopératives et les unions de sociétés coopératives agricoles mais ont été conservés dans le fichier les centres de formation et les associations de professionnels.

Pour autant, une fois affinées, ces listes départementales issues du fichier SIRENE de l'INSEE permettent de s'approcher au plus près de la réalité des structures éligibles au DLA mais ne peuvent pas être considérées comme en étant le reflet exact.

L'opérateur du DLA en Loire-Atlantique et Maine-et-Loire n'a pas souhaité effectuer ce travail d'affinage de la liste devant permettre d'identifier le nombre de structures éligibles au DLA. Le nombre de structures accompagnées a donc été comparé au nombre de structures de l'ESS employeuses sur les départements de Loire-Atlantique et du Maine-et-Loire.

Les cartes et les données présentes dans ce document ont fait l'objet d'un traitement par l'Observatoire de la CRESS.

Analyses qualitatives

Chaque opérateur DLA a réalisé les analyses se rapportant à son territoire et les a rédigées, en s'appuyant sur les données départementales qu'ils avaient validées et sur les données et analyses consolidées au niveau régional. Les opérateurs DLA ont également participé à la réunion régionale de septembre visant à faire remonter les enjeux régionaux liés à l'accompagnement des territoires. La FAL 53 - Ligue de l'enseignement, le CEAS 72 et le CEAS 85 ont organisé sur leur département respectif des réunions départementales du même type afin d'en dégager les enjeux départementaux. L'opérateur du DLA en Loire-Atlantique et Maine-et-Loire n'a pas souhaité organiser ces réunions dans le calendrier collectivement validé, leur tenue n'a donc pas eu lieu sur ces départements.

Une enquête auprès des prestataires du DLA, réalisée par questionnaire en juillet 2016, a permis de recueillir leurs avis sur le dispositif. 37% des prestataires interrogés ont répondu à cette sollicitation. Ce questionnaire était découpé en plusieurs parties : présentation du répondant et de la structure, questions sur les temps de travail et les thématiques des accompagnements mais

aussi des questions ouvertes pour recueillir leur avis sur les aspects positifs et négatifs de cette activité.

Les acteurs de l'accompagnement et de l'observation ont également été mobilisés tout au long de la démarche :

- Réunion de capitalisation des études en cours (mars 2016) : acteurs de l'observation au niveau régional
- Réunions autour des enjeux de l'accompagnement des territoires (automne 2016) : acteurs de l'accompagnement au niveau régional et en Mayenne, Sarthe et Vendée
- Mobilisation du Mouvement Associatif et des réseaux associatifs sur l'écriture du document final (contribution du CROS sur le zoom sport et de l'URIOPSS sur le zoom santé, médico-social et social) et du Mouvement Associatif sur les évolutions du contexte législatif et du cadre institutionnel.

Les contenus rédactionnels de niveau départemental ont été apportés par chaque opérateur DLA. Le document final a été validé, outre par le Mouvement Associatif au titre de son partenariat sur le DLA régional, par l'ensemble des opérateurs DLA (FAL 53 – Ligue de l'enseignement, CEAS 72, CEAS 85), à l'exception de l'opérateur du DLA en Loire-Atlantique et Maine-et-Loire du fait du contenu de cette note méthodologique.

Contact :
CRESS des Pays de la Loire
accueil@cress-pdl.org
02 40 74 02 49

